

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 Févier 2019 à 20 heures 30

Finances, Marchés publics

Obiet:

1 - Rapport d'Orientations Budgétaires

Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant

Mes Chers Collègues,

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment essentiel dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de la collectivité.

Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au conseil municipal conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de débattre des orientations financières et des priorités de la politique municipale.

La présentation des grandes orientations dans lesquelles doivent s'inscrire les prochains budgets de la commune doit être effectuée dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, qui aura lieu lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019.

Le débat doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) dans lesquelles sont détaillées les hypothèses de dépenses et de recettes (fonctionnement et investissement) pour construire le budget, mais également les engagements pluriannuels d'investissements envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et de la structure de la dette.

De plus, suite aux nouvelles dispositions sur la transparence financière en vigueur, le ROB comprend également les éléments relatifs aux effectifs de la collectivité comme leur structure, la masse salariale et son évolution pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport annexé à cette délibération a été rédigé afin de servir de base d'échanges aux conseillers municipaux.

L'agrégation des informations doit permettre aux conseillers municipaux de mieux appréhender l'environnement institutionnel, financier, économique et social de la collectivité ainsi que les éléments essentiels tels que l'épargne brut, l'endettement et le pilotage de la masse salariale, le niveau d'investissement, les projets structurants et les hypothèses de financement. Ceci afin de débattre, en toute connaissance de cause, des priorités de la politique municipale.

Le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au Président de l'EPCI dont la commune est membre. Il doit être publié sur le site internet de la collectivité.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



ef. 201 503 Berner-Leyrault (1012)



Le ROB a fait l'objet d'une présentation en commission des finances et en bureau municipal.

Après la présentation du ROB, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en débattre.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRI NORMANDIH soussigne ATTESTE que le présent acte a été reçu en : 0 8 FEV. 2019

sous préfecture le publié-notifié le : 0-8 FE

0-8 FEV. 2019

A VIRENORMANDIE 16:1 1 FEV. 2019

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental Maire de VIRE NORMANDIE,



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de membres présents : 66

Quorum (66): Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés avant

donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents : 55

Séance du Lundi 04 Féorier 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt-neuf janvier deux mille dix neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni au Lycée Pierre et Marie Curie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	×			
Monsieur Didier BARBOT	×			
Monsieur Christian BELLIARD			×	
Monsleur Benoît DUBOURG			(XI	
Madame Christine DUCREUX			X	
Monsieur Pierre GALLET	_ 🗵			
Monsieur Sébastien LEBRUN			図	
Monsieur Gilles MALOISEL	X			
Madame Régine ROGER	×			
Monsieur Sébastien STALENS			×	
Madame Vanessa TANCREDE			X	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	×			
Madame Béatrice CHERON	×			
Monsieur Jean-Marc LABBE			X	
Monsieur Laurent LECOQ			[X]	
Monsieur Philippe LECOCQ			X	
Madame Aurélie MANSON	X			
Monsieur Alain REVET	X			
Monsieur Emmanuel SEBERT			X	
Madame Hendrika VAN RIJN			×	
Monsieur Guy VELANY	X			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN	20		X	
Madame Nicole DESMOTTES	(X)			
Madame Sophie GUILLARD	5/5	3/45	[X]	SM 5 5 5 5 -
Monsieur Daniel LECLERCQ	×			
Monsieur Michel LELARGE			X	
Monsleur Julien LEMIERE			IXI	
Madame Janine LEVARDON	-		×	
Madame Isabelle LEVIEIL	įX.			***
Monsieur Jérémie MARIE			×	
Madame Catherine MARTIN			×	
Monsieur Pascal SCARDIN			×	
Monsieur Dominique TREOL			×	
Madame Maud VIGIER		·	X	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	X			
Monsieur Serge BOUVET	X			
Madame Sylvie BOUVET	X			
Madame Véronique BRIENS	X			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			X	
Madame Chrystel ESNAULT	X			
Monsieur Patrick GOSSMANN			X	
Madame Irène GUEDOIT			X	
Monsieur Florian HALOTEL			IXI	
Monsieur Serge HAMEL	X			
Monsieur Eric LECORDIER	×		- D	
Madame Marie-Thérèse MARIE	X			
Monsieur Gérard MARY		X		Valérie OLLIVIER
Monsieur Nicolas MOREAU			X	
Monsieur Roland MULOT	×			
Madame Valérie OLLIVIER	X			
Madame Chantal PLANQUETTE	×			
Madame Martine ROBBES	5 L P	7=45	X	
Madame Sylvie ROBLIN	×			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			[X]	
Monsieur Joël DROULLON	X			
Monsieur Jacques FAUDET			×	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	×			
Monsieur Luc GIRARD			X	
Madame Chantal HOUSTIN			X	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	X			
Madame Hélène LEPRINCE			K	
Madame Nadine LETELLIER	×			
Monsieur Franck LOHAT			X	

2019/
01

Madame Christelle MARIE			X	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		X		Pierre Henri GALLIER
Monsieur Patrick PRUNIER		}	×	
Monsieur Arnaud RAOULT			×	
Monsieur Bernard VINCENT	X		Ì	

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			X	
Madame Laurence BATAILLE			X	
Monsieur David CAILLY	X			
Monsieur Jacques CHAMPION			X	
Monsieur Fernand CHENEL	×			-
Madame Aurélie DESLANDES			×	
Madame Bernadette HARDY			×	
Monsieur Marcel LEGRAND	i		×	
Madame Jocelyne LEPRINCE	×			
Monsieur Benoit LETINTURIER	T	·	X	
Monsieur Roger MOREL		X		

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM			X	
Monsieur Jean-Claude BIDEL	×			
Madame Annie BIHEL	X			
Monsieur Sylvain BLONDEL	×			
Madame Marie-Ange CORDIER	X			
Madame Françoise DERRIEN	×			•
Monsieur Eric du ROSEL			×	
Monsieur Corentin GOETHALS			×	
Madame Maryvonne GOSSELIN	区			
Madame Marie-José LARIVIERE	X	_		
Monsieur Michel LAMY	図			
Monsieur Wilfrid LAURENT			X	
Monsieur Alain LE GRAËT	X			
Madame Sylvie MARGUERIE	×			·
Monsieur Philippe MENARD	X			
Monsieur Jérôme MISERETTE	×			_
Madame Nadine POTHIER	Ø			
Monsieur Dimitri RENAULT		X		Jérôme MISERETTE
Monsieur Jacques VOQUER	×			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			×	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	Œ			
Madame Claudine ARRIVE	X			-
Madame Marie-Noelle BALLE	X			
Madame Cindy BAUDRON		X		
Monsieur Roland BERAS			X	
Monsieur Pascal BINET	×			
Madame Francine BOUVET		IZI		
Monsieur Cédric CAER	×			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN		×		
Monsieur Loïc CLEMENT	×			
Monsieur Serge COUASNON	X			
Monsieur Laurent DECKER			×	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	×			
Monsieur Eric DUMONT			X	
Monsieur Jérémy FOLLY		X		
Monsieur Raymond GABILLARD	X			
Madame Catherine GODBARGE	X			-
Monsieur Yvon GUILLOUET	X			
Madame Noria KEBLI	×			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	X			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	×			
Madame Catherine MADELAINE		X		
Madame Lyliane MAINCENT			×	
Monsieur Philippe MALLEON	×			
Monsieur Rémy MAUBANT	×			•
Madame Marie-Odile MOREL	X			
Madame Olivia NEEL			区	
Monsieur Christophe PASSAYS			X	
Monsieur Régis PICOT	X			
Monsieur Gaëtan PREVERT		×		
Madame Catherine SEGRETIN	×			
Madame Isabelle SEGUIN			X	

COULONCES

MAISONCELLES
LA JOURDAN

ROULLOURS

ST GERMAIN
DE TALLEVENDE

TRUTTEMER LE GRAND

TRUTTEMER LE PETIT

VAUDRY

VIRE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2019





SOMMAIRE

A. Eléments de cadrage budgétaire conformément à la Loi de Programmation pluriannuelle des finances publiques et au Projet de Loi de Finances 2019 (page 3 à 5)

B. Eléments de contexte, à l'échelle de Vire Normandie (page 6 à 9)

- B.1 Le contexte financier et territorial (page 6).
- B.2 Le contexte économique Vire Normandie (page 7).
- B.3 Le contexte démographique et les mouvements domicile/lieu de travail (page 8).
- B.4 le contexte social : logement-revenu-mobilité (page 9).

C. Les orientations pour Vire Normandie (2018-2019-2020) (page 9 à 19)

Enjeu n°1 : Développer l'attractivité résidentielle. Les leviers d'actions sont : la valorisation de l'architecture de la Reconstruction du centre-ville en accompagnant une réhabilitation de qualité, le renforcement du cadre de vie des centres-bourgs des communes rurales situées au cœur du bocage en veillant à préserver la biodiversité (page 9).

Enjeu n°2 : Le développement de l'offre sportive en réponse aux besoins des associations sportives et des usagers (page 15).

Enjeu n°3: Le développement de l'offre culturelle comme facteur de cohésion en faveur de tous les habitants (page 15).

Enjeu n°4: le développement des usages et services numériques dans les domaines de l'administration électronique, du social, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des relations avec les citoyens (page 15).

Enjeu n° 5 : L'accès aux plus jeunes à l'éducation artistique et culturelle et, plus largement, à l'éducation à la citoyenneté et au développement durable (Page 16) Enjeu n° 6 : Favoriser la cohésion sociale et les solidarités (page 17).

Enjeu n° 7: L'ouverture sur l'Europe (page 19).

Enjeu n° 8 : la mobilité et les transports, vecteurs de cohésion sociale et d'attractivité des territoires (page 19).

D. Le cadrage budgétaire 2019 (page 20 à 30)

- D.1 Les principales recettes de fonctionnement (Page 21).
- D.2 Les principales dépenses de fonctionnement (Page 22).
- D.2.1 Les dépenses du personnel 2019 (Page 23).

E. La Dette Page (page 31 à 33)

F. Les orientations en matière d'investissements : 2018-2019-2020, années de réalisation des investissements (page 34 à 48)

PPI 2019-2020

- F.1 AP Transition énergétique et développement durable (page 34).
- F. 2 AP Le Numérique au service de l'Administration, de l'Education, des solidarités et des relations avec les citoyens (page 37).
- F. 3 AP Cadre de vie (page 42).
- F. 4 AP Maintien, Entretien et Valorisation du Patrimoine (page 44).
- F. 5 AP L'accès au sport pour tous (page 47).
- F. 6 AP L'accès aux soins (page 48).

G. Les Budgets Annexes: 11 budgets annexes (page 49)

A. Eléments de cadrage budgétaire conformément à la Loi de Programmation pluriannuelle des finances publiques et au Projet de Loi de Finances 2019

<u>La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP)pour les années 2018 à 2022</u> souligne l'amélioration du contexte macroéconomique mais la dégradation structurelle des finances publiques.

Les prévisions de croissance fixées par la LPFP sont les suivantes :

- A court terme (2017-2018): la croissance s'établirait à +1,7% en 2017 et en 2018.

Selon la note de conjoncture de l'INSEE publiée le 5 octobre 2017, l'activité devrait croître de +1,8% en 2017 (+1,1% en 2016), l'investissement devrait se maintenir avoisinant les 4% à la fin de l'année (3,4% en 2016). Ces indicateurs ont des conséquences sur l'emploi. En fin d'année 2017, le chômage devrait baisser de 0,6 points par rapport à 2016 avec un taux à 9,4% contre 10% en 2016.

- A moyen terme (2019-2022): les projections des finances publiques reposent sur une hypothèse de stabilisation de la croissance à +1,7% de 2019 à 2021, puis à + 1,8% en 2022.

Cette Loi de Programmation pluriannuelle fixe la trajectoire de la réduction de la dette publique ainsi : le ratio de la dette sur PIB qui atteint 96,3% en 2016 s'établira à 91,4% en 2022. Cet effort structurel de réduction se traduira par une diminution significative de la part des collectivités territoriales dans la dette publique de 8,6% aujourd'hui à 5,9% en 2022. La contribution des collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique se poursuit, sur la base d'une baisse de 13Md€ des dépenses de fonctionnement sur 5 ans..

La LPFP prévoit 2 modalités de participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

- -Les collectivités de plus de 3500 habitants doivent communiquer, lors de leur débat d'orientation budgétaire, leurs objectifs relatifs à l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement ainsi que celles de leur besoin de financement, en cohérence avec la trajectoire nationale d'évolution annuelle des dépenses locales de fonctionnement (+1,2%) et de réduction annuelle du besoin de financement (avec comme indicateur le ratio d'endettement rapporté à la capacité d'endettement).
- -Pour les 322 collectivités dont le budget principal dépasse 60M€, l'Etat a proposé une contractualisation définissant une trajectoire des dépenses de fonctionnement dont le taux d'évolution est modulé selon les caractéristiques de la collectivité. 229 d'entre elles ont signé un contrat ainsi que 17 autres collectivités non comprises dans le champ de la contractualisation.

Cette Loi de programmation prévoit « la transformation de l'action et de la gestion publique ». Un processus de réforme intitulé « Action Publique 2022 » lancé en 2018 en appui d'un Comité d'Action Publique (CAP 2022) chargé d'identifier des réformes structurelles et des économies sur l'ensemble des champs des administrations publiques. En parallèle, 5 chantiers seront également conduits avec, comme thématiques, la simplification administrative, la transformation numérique, la rénovation du cadre des ressources humaines, l'organisation territoriale des services publics et la modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

Les principales dispositions du Projet de Loi de Finances 2018-2019

Une réforme des finances locales est annoncée début 2019 dans un projet de loi spécifique.

- Le montant total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales prévu au PLF 2019 s'élève à 48,6 Md€ (LF 2018=48,2Md€).
- Le montant de DGF des collectivités étant maintenu à leur niveau de 2017, le développement des composantes péréquatrices est poursuivi. Il est prévu une progression des dotations de péréquation communales en 2019 à hauteur de 180M€, 90M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale et 90M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.
- Les ressources du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sont reconduites à hauteur de 1Md€
- La Dotation forfaitaire relative à la délivrance des titres sécurisés a pour objet l'indemnisation des communes en charge des stations de recueil des demandes de passeports biométriques et de cartes nationales d'identité. Pour 2019, les modalités seront les mêmes qu'en 2018 : les communes enregistrant plus de 1875 titres par an, devraient percevoir une dotation d'environ 12000€.
- Le soutien à l'investissement des collectivités territoriales sera poursuivi et amplifié.
- -La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est maintenue à son niveau de 2018 (1046M€). La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) des communes et de leurs groupements, créée en 2016, reconduite en 2017 et pérennisée en 2018 est maintenue à son niveau de 2017 (570M€). Comme en 2018, 200M€ sur cette dotation seront consacrés au soutien des initiatives reconnues dans le Grand Plan d'Investissement (rénovation thermique, transports durables).
- -Le Fonds de Compensation de la TVA, principale dotation de soutien à l'investissement local, à hauteur de 5,6Md€, connaît également une hausse (+37M€) en lien avec la reprise de l'investissement local. La mise en place de l'automatisation de la gestion du FCTVA est décalée d'une année.

Enfin, il convient de souligner la poursuite du Grand Plan d'Investissement de 57Md€, sur 5 ans (2017-2022), qui poursuit quatre finalités : « accélérer la transition écologique, éditer une société de compétence, ancrer la compétitivité dans l'innovation, construire l'Etat à l'âge

numérique ». Le GPI financera le 3ème Programme d'Investissement d'Avenir(PIA), à hauteur de 10Md€ et la modernisation de l'action publique à hauteur de 700M€.

- Le dégrèvement de la taxe d'habitation, pour les résidences principales, à compter de 2018 se poursuit. Les grandes lignes sont les suivantes :
- -Un seuil d'éligibilité fixé en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) en fonction de chaque part de quotient familial (QF).Le seuil pour 1 part de QF serait de 27000€ de RFR ; puis 8000€ pour les deux demi-parts supplémentaires ; puis 6000€ par demi-part supplémentaire.
- -Une montée en puissance de 2018 à 2020 avec une taxe allégée en trois paliers jusqu'à une prise en charge totale en 2020 pour les foyers concernés.
- -La prise en charge par l'Etat des dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.
- -La conservation par les collectivités de leur pouvoir de taux de TH. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements seront supportées par les contribuables.
- -Un mécanisme de limitation des hausses de taux décidées ultérieurement par les collectivités et de prise en charge de leurs conséquences, de manière à garantir un dégrèvement complet, en 2020, pour les foyers concernés, sera discuté dans le cadre de la conférence nationale des territoires. Dans ce cadre, la réforme des finances locales est annoncée début 2019.

Depuis la Loi de Finances 2017, la revalorisation des bases fiscales est basée sur l'évolution de l'indice des prix harmonisé à la consommation des ménages (hors tabac, en %) entre Novembre N-2 et Novembre N-1. En 2018, l'évolution était de 1%. Pour 2019, la revalorisation devrait atteindre 1,6% (source : Chiffres clés PLF 2019).

- Le fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires (FSDAP), pour les communes ayant conservé une organisation de la semaine scolaire sur plus de quatre jours dans le premier degré, est maintenu en 2019. Les crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle-sont maintenus.
- L'Etat diminue le financement des contrats aidés pour 850M€ et prévoit de financer seulement 130 000 contrats aidés. Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est mis en place.
 - Le PLF prévoit également le gel du point d'indice, mais la mise en œuvre, qui était gelée en 2018, du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » conclu en 2015 visant notamment un rééquilibrage progressif de la rémunération entre le traitement indemnitaire et le traitement indiciaire au profit de celui-ci.

B. Eléments de contexte, à l'échelle de Vire Normandie

B.1 Le contexte financier et territorial

La création de l'Intercom de la Vire au Noireau, à compter du 1^{er} Janvier 2017, a pour conséquences, une nouvelle répartition des compétences du bloc communal.

La communauté de communes est composée de 17 communes membres (Depuis le 1/01/2018, Pont-Farcy est rattaché au département de la Manche).

Les compétences de l'Intercom sont les suivantes :

- A. Les compétences obligatoires. Elles comprennent l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les actions de développement économique, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- B. Les compétences optionnelles. Elles comprennent :
 - B1. La protection et la mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire : l'aménagement et l'entretien des sentiers réservés aux itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT dont la promotion est assurée par l'office du tourisme/ L'entretien des chemins (travaux réguliers et annuels de débroussaillage, d'élagage et de balisage).
 - B2. L'action sociale d'intérêt communautaire : les mesures partenariales et complémentaires en faveur des personnes âgées (contribution au fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Bocage)/ Les mesures en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes de moins de 26 ans (contribution au fonctionnement des missions locales du territoire de l'IVN).
 - B3. L'accès aux droits : contribution au fonctionnement du Point d'Accès au Droit (PAD).
- C. Les compétences facultatives. Sont d'intérêt communautaire la station de production d'eau du Val Mérienne (gestion et entretien des équipements et forages)/ La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie hors zones d'activités économiques et toutes nouvelles voies de desserte, échangeurs et aménagement routier concerté à vocation économique/ La gestion et l'entretien du pôle de santé libéral et ambulatoire en service à Condé-en-Normandie.

La volonté politique est de ne pas lever de taxe ménage pour la communauté de communes. La Fiscalité Professionnelle Unique a été transférée, au 1^{er} janvier 2017, à la communauté de communes, avec sa dynamique fiscale. Le versement à la commune d'une Attribution de Compensation (AC) par la communauté de communes correspond à la différence entre le montant de la fiscalité économique, base 2016, et le montant des compétences transférées. Cette attribution évoluera en fonction des compétences transférées et sera donc calculée sur la base 2016.

Par délibération de novembre et décembre 2017, il a été décidé de transférer en pleine propriété ou par mise à disposition les ZAE conçues par initiative publique en précisant les modalités juridiques et financières.

Par délibération du 17 décembre 2018, le montant des AC définitives, année 2018, suite au transfert des compétences en 2017 et en 2018, est de 5 843 365€.

Pour mémoire, le montant de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), base 2016, était de 6 253 397€.

B.2 Le contexte économique Vire Normandie

Le dynamisme économique de Vire Normandie est une des caractéristiques fortes de ce territoire, avec plus de 11431 emplois (salarié et non salarié, au lieu de travail) dont 10 390 salariés, en 2015 (10 394 emplois en 2010). La communauté de communes de la Vire au Noireau compte 19 373 emplois dont 16 520 postes salariés. La commune de Vire Normandie concentre à elle seule plus de 59% du nombre total d'emplois de la nouvelle intercommunalité dont 63% d'emplois salariés.

Vire Normandie compte 1124 établissements au 31/12/2015 (hors agriculture). L'évolution de la création d'établissements confirme la vitalité économique de ce territoire, 95 créés en 2016 contre 55 créés en 2015.

Le taux de chômage est inférieur à la moyenne régionale. Au 2nd trimestre 2018, il est de 7,4% à l'échelle de la zone d'emploi de Vire contre respectivement 8,5% et 9% à l'échelle départementale et régionale (la zone d'emploi de Vire regroupe 21 communes dont Valdallière, Souleuvre en Bocage, Noues de Siennes, Sourdeval, Saint-Pois, Saint-Michel de Montjoie. Condé en Normandie fait partie de la zone d'emploi de Flers).

Depuis 2015, l'INSEE définit la sphère économique en 2 catégories : la sphère productive et la sphère présentielle. L'économie productive regroupe les activités manufacturières et de services visant à produire des biens destinés à des marchés plus lointains. On y retrouve l'industrie, le commerce de gros, le transport et les services aux entreprises. La sphère présentielle regroupe les activités tertiaires destinées à satisfaire localement les besoins des habitants et des touristes de passage soit principalement le commerce de détail, les services à la personne, l'éducation, la santé et l'action sociale.

La sphère productive représente 53,3% des emplois salariés sur Vire Normandie, ce qui traduit le poids de l'économie qui est essentielle pour la compétitivité du territoire et la balance commerciale. A titre de comparaison, la sphère productive représente 31% des emplois à l'échelle de la Communauté Urbaine de Caen, 26,4% à l'échelle de Flers (38,4% Communauté d'Agglomération de Flers), 15,3% à l'échelle de Saint-Lô (25,2% Communauté d'Agglomération de Saint-Lô) et 34,9% au niveau métropolitain.

Ce dynamisme économique est à rapprocher de la contribution normande à la valeur ajoutée. Du point de vue de la richesse, la Région Normandie est la Région la plus industrielle de France (donnée 2014).

B.3 Le contexte démographique et les mouvements domicile/lieu de travail

Pour autant, on travaille à Vire Normandie mais on ne fait pas nécessairement le choix d'y résider.

De 2010 à 2016, la population municipale (INSEE, millésimée 2016) a diminué de 0,8% en moyenne par an, soit 17 425 habitants en 2016 contre 18290 habitants en 2010. Le solde naturel, c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès, est négatif. Le dynamisme démographique est en partie corrélé à la taille des villes. Plus la taille de la commune est importante, moins sa population augmente. Le rythme de croissance est plus marqué dans les communes de 1000 à 3500 habitants. L'impact sur la démographie scolaire et sur le poids de la population âgée par rapport à la population totale est à prendre en compte dans les orientations. La baisse continue du nombre d'enfants sur la commune déléguée de Vire a des conséquences sur la carte scolaire. Le vieillissement de la population très marqué à Vire Normandie (les plus de 75 ans représentent environ 14% de la population soit plus d'un habitant sur 10) doit être intégré aux politiques de santé, d'habitat et d'accessibilité.

L'indicateur de concentration d'emploi, qui est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone, est de 167, à l'échelle de Vire Normandie. Ceci signifie que pour 100 actifs, il existe 167 emplois. Une offre d'emploi dynamique mais un déficit d'actifs, autrement dit des emplois pourvus par des actifs venant de l'extérieur du périmètre de Vire Normandie.

La position géographique de Vire Normandie, située au Sud du Calvados et limitrophe de l'Orne et de la Manche accentue les mobilités (domicile-travail/pour consommer/pour les études secondaires/ pour les pratiques culturelles et sportives...) et les relations d'interdépendance entre le pôle urbain de Vire et ces territoires de proximité.

Dans ce contexte, les charges de centralité supportées par Vire Normandie proposant des services et équipements publics dans le secteur social, culturel ou sportif fréquentés, entre autre, par des usagers ne contribuant pas (fiscalité) ou peu (billetterie) à leur financement constituent une charge supplémentaire pour la collectivité.

B.4 le contexte social : logement-revenu-mobilité

Les logements au nombre de 9812 (61% de maisons et 39% d'appartements) comptent 8434 résidences principales (50,5% de propriétaires occupants, 48,6% de locataires dont 20,7% de logement HLM loué vide et 0,9% logés gratuitement), 1059 logements vacants (10,7% du parc) et 319 résidences secondaires (3%). Parmi les 1059 logements vacants, 30,2% ont été construits avant 1948 et 37,2% entre 1949 et 1967. Pour le chauffage, environ 2 résidences principales sur 10 sont équipées d'un chauffage central collectif, presque 50% d'un chauffage central individuel et environ 3 résidences sur 10 d'un chauffage individuel « tout électrique ».

La médiane du revenu disponible par unité de consommation, en 2015, est de 19282€ contre 20276€ et 20087€ aux niveaux départemental et régional. La part des ménages fiscaux imposés en 2015 est de 48% contre 53,8% et 53,1% aux niveaux départemental et régional.

Le taux de pauvreté est de 13,6% (moins de 30 ans, 22,7%) contre 14,9% au niveau intercommunal et 12,9% au niveau départemental.

Le taux d'équipement automobile des ménages (sont exclus les véhicules utilitaires légers, les voiturettes ainsi que les 2 roues motorisés) est de 82,5% : 48,9% possèdent une voiture, 33,6 % deux voitures et plus. 17,5% des ménages ne possèdent donc pas de voiture.

C. Les orientations pour Vire Normandie (2019-2020)

Enjeu n°1 : Développer l'attractivité résidentielle. Les leviers d'actions sont : la valorisation de l'architecture de la Reconstruction du centreville en accompagnant une réhabilitation de qualité, le renforcement du cadre de vie des centres-bourgs des communes rurales situées au cœur du bocage en veillant à préserver la biodiversité.

Les projets proposés répondent aux objectifs et aux leviers d'actions souhaités par la collectivité, en résumé :

- -Donner envie d'habiter en centre-ville, augmenter les flux de fréquentation et favoriser l'installation en centre-ville.
- -Donner envie de vivre dans les communes rurales à proximité du lieu de travail, favoriser le maintien des personnes âgées et l'installation des ménages.

Les moyens d'actions :

Pour le centre-ville

-La prorogation de l'OPAH jusqu'en mai 2019. Sur 5 ans, l'objectif est d'accompagner 400 logements (282 propriétaires occupants et 118 logements locatifs). A 3 ans de mise en œuvre, 206 logements ont été aidés (115 propriétaires occupants et 91 logements locatifs). 95 logements étaient vacants avant travaux dont 64 localisés dans le centre-ville de Vire Normandie. Le lancement d'une OPAH Rénovation Urbaine dès septembre 2019 dans le cadre du plan « Action Cœur de Ville ».

-La finalisation de l'étude sur un Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC). L'objectif est d'accompagner les copropriétés afin de prévenir et d'enrayer la déqualification du patrimoine immobilier et de valoriser les espaces communs des copropriétés.

-Le renforcement de l'attractivité des centres villes reconstruits. Vire Normandie est lauréate de l'Appel à Projets 2017 « villes reconstruites » de la Région Normandie. A ce titre, elle coordonne la mise en œuvre des actions de réhabilitation menées sous des maîtrises d'ouvrage différentes de la sienne ; Elle est également garante de la bonne exécution du programme d'études et de travaux et du respect des échéances pour leur achèvement. Ce projet comprend 3 volets : le volet parties communes du bâti privé (8 copropriétés), le volet équipements publics (3 bâtiments municipaux) et le volet aménagement urbain (2 actions SEMIVIR et Vire Normandie). Le montant éligible des travaux (TTC ou HT en fonction du régime de TVA applicable) est de 5 563 466€ dont 2 157 808€ de participation de la Région Normandie (soit 39%).

-La redynamisation des centres des villes moyennes lancée par le ministère de la cohésion sociale. Vire Normandie fait partie des 222 territoires bénéficiaires du plan « Action Cœur de Ville ». Les partenaires financeurs sont successivement l'Etat en appui des crédits et dotations de droit commun mobilisés pour des projets cœur de ville, la Banque des territoires pour soutenir de l'ingénierie et accompagner des projets aux côtés d'acteurs privés, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour des aides financières sous conditions à des particuliers, Action Logement pour accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, pour construire et financer des logements sociaux et pour faciliter la réhabilitation d'immeubles en centre-ville, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME) pour mettre à disposition des capacités d'expertise et de conseil et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour mener des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement urbain et notamment la reconversion des friches industrielles, la réhabilitation des sites urbains dégradés et de leurs abords, la préservation des espaces naturels remarquables....

Une démarche type Eco-Quartier initiée fin 2018 sera déployée au sein du quartier Sainte-Anne ainsi que la réalisation d'un plan guide « centre-ville d'aujourd'hui et de demain » en appui du périmètre de l'*Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) et des sous-secteurs.

*L'ORT, outil créé par la Loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 24/11/2018, est un périmètre prioritaire d'intervention prenant en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation.

La cohérence de ces projets s'appuie sur :

- -Un investissement urbain et immobilier sans précédent sur une période courte dans un périmètre très circonscrit : le centre-ville,
- -Un marché de l'offre de logements qualitatif élargi répondant à des besoins diversifiés (accession libre-location libre-location sociale/ types de logements...) avec mise en valeur de l'architecture et avec des objectifs d'accessibilité et de sobriété énergétique.
- -Une offre de services publics optimisée et installée dans des immeubles à fort caractère architectural.
- -Une rénovation urbaine très centrale attachée à des immeubles emblématiques de la Reconstruction en appui de financements croisés
- -Une forte visibilité des investissements garantissant ainsi le regard, le questionnement et l'intérêt des habitants et des usagers.

Pour les communes rurales déléguées, les projets de réhabilitation des centres-bourgs se poursuivent

-Le centre-bourg de la commune déléguée de Coulonces. Commune en évolution de population constante : 772 habitants au 1^{er} Janvier 2018 (100 habitants de plus en 10 ans). Une dizaine de naissance chaque année témoigne d'une population jeune. Le bourg regroupe 120 habitants autour de son église du 13^{ème} siècle inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques de 1927. Une table de haute justice se situant dans le cimetière est une curiosité touristique. Le centre-bourg est animé par : une mairie ouverte au public chaque jour, une école avec 70 enfants pour 2 classes enfantines et une classe primaire, une salle des fêtes multifonction accueillant quotidiennement les élèves pour des activités scolaires et fréquemment par les associations, un terrain de sport permettant l'évolution de 90 adhérents à l'Association Sportive Coulonces-Campagnolles très active par ces nombreux tournois, un commerce de boulangerie. La commune s'est fortement imposée depuis plusieurs années avec des aménagements paysagers de qualité notamment autour des lotissements : aménagements exécutés par la commune avant la construction des maisons. Les 5 rues sont en lien avec des boucles pédestres dont le GR 221 Chemin du Mont St Michel qui traverse la commune d'Est en Ouest avec une fréquentation régulière de randonneurs. La boucle au fil de l'eau entre les rivières La Vire et la Brévogne est labellisée circuit de qualité. L'aménagement de la Brévogne est renaturé.

2019-2020 : La poursuite de l'aménagement de la traverse du bourg sur RD 296, rue de la mairie/ la finalisation de la construction de vestiaires de football/ la remise en état des murs centre-bourg....

-Le centre bourg de la commune déléguée de Maisoncelles-La-Jourdan, commune de 470 habitants, connaissant une certaine stabilité de sa population est situé à 5' de la ville centre. Les services de proximité comprennent une école et une restauration sur place, un commerce de proximité faisant boucherie, café, épicerie, restaurant ; la permanence de la mairie avec les services associés, une salle des fêtes, des équipements sportifs, un arboretum...ainsi qu'une une offre de foncier conséquente pour des constructions de maisons. Commune remarquable par son patrimoine à la fois : -Culturel (présence d'un pupitre en pierre inscrit aux monuments historiques), -Bocager avec ses clôtures en pierres debout et ses champs parsemés de boules de granit appelées communément « bœufs », reliés par de nombreux chemins de randonnées. Elle bénéficie aussi d'un périmètre de protection de biotope de certaines espèces (écrevisses à pieds blancs, truites fario, au lieudit les cascades). La commune est traversée du Sud au Nord par la Vire et ses affluents qui en font le château de la ville centre d'une part et d'autre part le poumon vert de la commune nouvelle par la densité importante de ses bois.

2019-2020 : les priorités sont : l'aménagement d'un cœur de bourg végétalisé et de son cimetière « pilote » pour une réhabilitation paysagère , la création d'un parcours santé dans l'arborétum, l'achat mobilier urbain, la réfection de la voirie route de la Vauterie et la réfection de la salle des fêtes.

Le centre bourg de la commune déléguée de Roullours. Cette commune voit croître régulièrement sa population qui se rapproche du millier d'habitants. Les services de proximité comprennent une école avec restauration scolaire, garderie et étude surveillée, des équipements sportifs, et la permanence de la mairie avec les services associés, enrichis de sept associations. A proximité du bourg est implantée une zone artisanale et l'ESAT du Grand Pré où travaillent au quotidien plus de 200 personnes. Plusieurs artisans exercent leur activité dans différents hameaux et sur la RD 524 se situe le restaurant gastronomique du Manoir de la Pommeraie. Tout près de l'école, une parcelle propriété de la collectivité peut accueillir des maisons avec un projet de lotissement qualitatif. Les chemins du Mont-Saint-Michel sillonnent la commune et traversent le cœur de bourg, permettant d'apprécier l'architecture de l'église et du lavoir restauré. Commune remarquable par son patrimoine naturel puisqu'elle bénéficie d'un site naturel classé par le Département avec arrêté biotope, on trouve à Roullours le point culminant de Vire Normandie, « le Houlles », à 309 mètres, d'où l'on découvre un magnifique panorama. Par ailleurs, le moulin à grains propriété de la collectivité fonctionne aux Journées des Moulins et aux Journées du Patrimoine. Plusieurs centaines de visiteurs sont accueillis lors de ces manifestations. Plusieurs écoles viennent également visiter le site le vendredi qui précède les Journées des Moulins, l'objectif étant de léguer aux générations futures un témoignage d'authenticité et de savoir-faire. *Un projet de remplacement de la roue est en cours*. L'aire de stationnement située à proximité permet aux randonneurs et aux vététistes d'emprunter les nombreux circuits et ainsi de bénéficier de ce cadre verdoyant, enrichi de 26 km de plantations de haies bocagères réalisées depuis 10 ans. Tous ces éléments contribuent à améliorer le cadre de vie des habitants de Roullours.

2018 a vu le démarrage de la construction de l'espace mutualisé d'animation locale qui remplacera l'actuelle salle des fêtes, valorisant ainsi le volet architectural du cœur de bourg. 2019 : dans la continuité, une réflexion sur l'aménagement des abords et du cœur de bourg, seconde partie, est en cours.

-Le centre-bourg de la commune déléguée Saint-Germain. Commune de plus de 2000 habitants qui connaît une augmentation de sa population depuis une quinzaine d'années. Les services de proximité comprennent un groupe scolaire (école maternelle et école élémentaire, du CP au CM2), restauration scolaire, la mairie avec les services associés, salle des fêtes, équipements sportifs, des commerces, des services marchands et des artisans : boulangerie-pâtisserie , supérette, salon de coiffure, garage station-service, ferme auberge, pisciculture, bar restaurant, traiteur, institut forme et beauté, rôtisseur le dimanche, pharmacie, médecin, infirmière, un EHPAD et tout corps de métier : maçon, menuisiers, plaquistes, couvreur, électricien, peintre, plombier..., ET un Dolmen, faisant partie des sites mégalithiques du Calvados, le dolmen de la Loge aux Sarrazins classé monument historique depuis 1934.

2019-2020 : poursuite du projet d'aménagement qualitatif du centre bourg incluant :

-La réhabilitation du bâtiment de la bergerie pour une maison de la botanique, la réalisation d'une allée douce faisant la liaison avec la voie verte, la création d'un terrain multisport près du stade et d'une aire de jeux dans le parc de la mairie, des travaux de voirie, la réfection des réseaux eau potable et assainissement ,la rénovation des toilettes publiques et leur mise en accessibilité, la construction d'un bâtiment de stockage, l'extension de la salle des fêtes, le lancement d'une étude sur la rénovation du lavoir et la construction d'une halle pour le marché du samedi mais également pour diverses animations organisées par les habitants ;

-La réalisation du projet de lotissement « ECO-HAMEAU » dénommé « L'écrin vert » porté par SEMIVIR intégrant un corps de ferme desservi par une allée arborée

Une démarche progressive vers une labellisation « Eco Quartier » de la commune de Saint-Germain de Tallevende est en cours. La première étape a été la signature de la Charte Eco Quartier pour lancer le processus. Ce label du Ministère de la cohésion des territoires n'est pas une norme. Il garantit la qualité des projets et s'adresse à tout type de territoire, quels que soient sa taille, son contexte, son histoire, sa culture et à tous les stades d'avancement des projets. L'idée est de transposer ultérieurement cette démarche aux communes déléguées intéressées.

L'objectif 2019 est d'obtenir le niveau 2 du label Eco Quartier et d'élaborer un plan guide.

-Le centre-bourg de la commune déléguée de Vaudry. Commune de plus de 1450 habitants qui a connu une augmentation de sa population depuis une quinzaine d'années. Les services de proximité comprennent une école, la restauration scolaire, la mairie avec les services associés, salle des fêtes, équipements sportifs (2 terrains de football, 2 courts de tennis, une aire de jeux pour les jeunes enfants, 3 terrains de pétanque dont 2 dans le bourg, une table de tennis, de table et un panier de basket) , un atelier technique communal récemment construit et une offre

de foncier pour des constructions de maisons avec un projet de lotissement qualitatif, éco quartier ou similaire dans le centre bourg sur la RD 512. En périphérie de Vire, des services à la population : EHPAD, deux médecins, un pharmacien, deux infirmiers, un hypermarché, une épicerie bar tabac, une quincaillerie et des artisans.

2019-2020 : un projet d'aménagement du parc paysager (verger, parcours nature, jeux) à proximité du lotissement « Le Fay », poursuite de l'aménagement des abords de la mairie (aménagement parking derrière la mairie), des travaux de voirie, la destruction de l'ancien atelier technique, la poursuite de la mise en accessibilité Cimetière/Eglise_(pose de béton désactivé), la réfection du bardage du clocher de l'église, la construction de vestiaires de foot, la pose d'une borne incendie à l'intersection des chemins des Monts et des Granitiers et études pour la réalisation de logements sur un terrain communal.

-Le centre-bourg de la commune déléguée de Truttemer Le Grand. Commune de la Reconstruction de 651 habitants qui connaît une augmentation de sa population depuis une quinzaine d'années. Elle est située au carrefour de l'Orne et de la Manche avec plusieurs communes rurales à proximité et à l'extrémité de Vire Normandie d'où un bon potentiel d'attractivité. Les services de proximité comprennent une école, une restauration scolaire, la mairie avec les services associés, une salle des fêtes, des équipements sportifs, des commerces de proximité (salon de coiffure, boulanger-épicerie) des projets d'installation (paramédical).

2019-2020 : Réalisation du projet de réhabilitation des immeubles du centre-bourg porté par SEMIVIR avec rez-de-chaussée PMR et jardins partagés/ Finition des travaux de mutualisation des activités périscolaires dans un immeuble de caractère/ aménagement centre bourg.

-Le centre bourg de la commune déléguée de Truttemer Le Petit. Commune de 101 habitants qui connaît un maintien de sa population depuis 2010 après une baisse continue. La mairie assure un service d'accueil des habitants à temps partiel.

2019-2020 : des travaux tels que le tubage de la cheminée de la maison du bourg, le revêtement du chemin des landes et pouilly, le changement de la chaudière de la mairie et du logement communal, les réserves incendie, travaux autour et sur l'église...

Un observatoire du foncier local sur Vire Normandie a été lancé fin 2018 en partenariat avec l'EPFN et la Région Normandie. Les objectifs sont :

- -Connaître et suivre les caractéristiques foncières du territoire en apportant aux acteurs du territoire les informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en place de leur politique foncière.
- -Partager la compréhension du foncier entre les acteurs du territoire.
- -Produire des informations utilisables pour l'analyse foncière et d'autres études.

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a été créé en 1989 pour soutenir, entre autre, le commerce de proximité. Un appel à projets a été lancé pour cofinancer des opérations de création, de modernisation ou d'adaptation des activités commerciales, artisanales ou de services. Les communes bénéficiaires du programme « Action cœur de ville » seront privilégiées. Une réponse devrait être proposée en lien étroit avec les partenaires concernés.

Enjeu n°2: Le développement de l'offre sportive en réponse aux besoins des associations sportives et des usagers. 3 projets structurants pour le territoire ont été lancés en 2018: la construction d'un terrain synthétique et des vestiaires associés (commune déléguée de Vire), un espace gymnastique (commune déléguée de Vire) et des travaux de rénovation et de modernisation du centre aquatique (Vire Normandie). A cela s'ajoute la construction de vestiaires de football (communes déléguées de Coulonces et de Vaudry) et l'installation d'un skate Park (commune déléguée de Vire) parc de l'Europe, en remplacement de l'ancien non conforme à la réglementation.

Enjeu n°3: Le développement de l'offre culturelle. La rénovation du musée coïncide avec une nouvelle politique de la collectivité. Le projet muséal se met au service d'un projet urbain et territorial: le nouveau parcours de visite proposé valorise l'histoire de la ville, de ses origines à sa Reconstruction, et celle de son territoire, agricole et industriel. La traduction muséographique du Projet Scientifique et Culturel a évolué entre 2015 et 2016. Le projet se situe dans la tendance actuelle de restructurer les musées d'histoire locale « autour du concept d'histoire de ville, ou d'histoire du territoire ». Le musée est considéré comme un élément essentiel de la narration de la ville, mais pas seulement. La création en 2016 de la Commune Nouvelle de Vire Normandie renforce cette intention et lui donne une nouvelle dimension en élargissant le territoire communal de la ville-centre au périmètre de huit communes voisines. Vire qui comptait 11 500 habitants devient Vire Normandie commune de 17 500 habitants. Le rôle du musée comme force de cohésion culturelle à l'usage de tous les habitants est d'autant plus important.

Enjeu n°4: le développement des usages et services numériques dans les domaines de l'administration électronique, des solidarités, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des relations avec les citoyens: Mise en place d'une solution mutualisée d'Environnement Numérique du Travail ONE dans les écoles, mise en place d'un portail « Gestion Relation Citoyen », candidature pour être membre d'un réseau d'inclusion numérique expérimenté par le conseil Départemental du Calvados....La mutualisation des systèmes d'information sera poursuivie avec l'EPCI et le CCAS et des services pourraient être proposés aux communes rurales. Les coopérations Etat/collectivités vont se déployer, en appui de progiciels tel qu'Hélios, le progiciel de gestion des comptabilités des collectivités locales au sein de la DGFIP et de la plateforme Chorus Pro 2017 pour le dépôt, la réception et la transmission des factures électroniques. A compter du 1^{er} janvier 2019, les PME devront déposer leurs factures électroniques sur la plateforme Chorus Pro (2017: grandes entreprises et personnes publiques/2018: entreprises de taille intermédiaire/ 2020: microentreprises). La dématérialisation de toute la chaîne de la passation des marchés publics est obligatoire depuis octobre 2018 pour les acheteurs et pour tous les opérateurs économiques (entrée en vigueur à compter du 1/04/2019 du code de la commande publique).

Un BTS maintenance des systèmes communicants par apprentissage est ouvert depuis la rentrée scolaire 2018 et sera définitivement installé dans les locaux de l'antenne viroise du CFAI en cours de construction à proximité de l'antenne de l'IUT. Ce BTS (et une année complémentaire validée par une certification de l'UIMM) était fortement attendu par les entreprises évoluant dans des environnements de production de plus en plus connectés.

La prise de conscience des enjeux du numérique liés à la généralisation d'outils numériques de plus en plus puissants et connectés, à la gestion des données (collecte, stockage, traitement...) obligent les opérateurs publics et privés à respecter un certain nombre d'obligations en matière de protection des données à caractère personnel. La notion de donnée personnelle est définie comme toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. La mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 21 mai 2018 vise à harmoniser et à renforcer le cadre juridique applicable à la protection des données personnelles. Vire Normandie a désigné un Délégué à la Protection des Données dont les principales missions seront d'informer et de conseiller les responsables de traitement, de contrôler le respect du RGPD et de faire office de point de contact avec la CNIL.

Enjeu n°5 : L'accès aux plus jeunes à l'éducation artistique et culturelle. Les nombreuses actions et initiatives menées en appui du Projet Territorial d'Education Artistique et Culturelle (PTEAC) mis en place sur l'année scolaire 2017-2018 seront poursuivies en lien étroit avec les établissements culturels du territoire.

Le PTEAC vise à favoriser « un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » sur l'ensemble de Vire Normandie, mené dans le cadre d'un partenariat étroit réunissant un ou plusieurs établissements scolaires du premier degré, les professionnels de l'éducation, de l'animation, de la culture ainsi que les représentants de la collectivité.

Les principaux objectifs du P.T.E.A.C de Vire Normandie

- Diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'Ecole.
- Articuler les différents temps éducatifs (scolaires, périscolaires, extrascolaires)
- Optimiser et valoriser les initiatives en direction d'un jeune public éloigné de l'offre culturelle
- Rayonner sur un territoire élargi bien défini en lien avec la politique culturelle locale et les projets d'écoles
- Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'enfant prend part
- Articuler les trois piliers de l'E.A.C : Rencontrer / Pratiquer / S'approprier

Les principaux projets menés pour cette année scolaire 2018-2019

• Ecole élémentaire de St Germain de Tallevende : Activités circassiennes avec Cirque Compagnie du Gros Nez Rouge

• Ecole Jean Moulin et André Malraux : Une année en musique

• Groupe scolaire Castel : Pars, cours, danse... à l'école

• Groupe scolaire Jacques Prévert : Découverte des cultures du monde

Enjeu n°6 : Favoriser la cohésion sociale et les solidarités.

Le centre communal d'action sociale (le CCAS) a vocation à déployer son action, de coordinateur et de pilote de l'action sociale au plan local, sur le périmètre de Vire Normandie. Le CCAS développe à ce titre ses actions dans différents domaines d'intervention qui lui permettent d'accompagner les habitants dans leur parcours de vie, à tout âge, de la petite enfance jusqu'aux personnes âgées et leurs cercles de soutien.

L'objectif est d'harmoniser progressivement la politique publique de solidarités à l'échelle de Vire Normandie, selon l'esprit, les principes et objectifs fondamentaux de la charte de fonctionnement de la commune nouvelle. A ce titre, l'année 2019 sera marquée par l'engagement du CCAS et de la direction des solidarités dans une démarche de performance qui viendra structurer l'action de Vire Normandie sur le champ de l'action sociale autour de cinq programmes d'actions: Programme insertion sociale et territoire solidaire, Programme petite enfance, Programme logement, Programme bien vieillir sur le territoire, Programme performance de la gestion publique.

Cette démarche permettra d'inscrire les actions dans une architecture porteuse de sens, pour accroître la qualité de service aux usagers, la performance de la gestion et le bien-être au travail.

Cette dynamique implique également de renforcer la démarche partenariale avec les principaux acteurs de l'action sociale pour partager avec eux du sens et des priorités d'actions, et pour définir et mettre en œuvre des complémentarités. Cette nouvelle impulsion devra permettre de conventionner avec le Département du Calvados et la CAF pour améliorer notamment l'accueil et l'accompagnement des publics. Par ailleurs, une convention sera passée avec Calvados Habitat sur la performance de la gestion des résidences autonomie.

Pour organiser et renforcer la transversalité de l'action sociale sur le territoire, la direction du CCAS et des solidarités créera les conditions d'un pilotage opérationnel de la Convention territoriale globale avec la CAF, et en lien très étroit avec la commune de Vire Normandie. A ce titre, 2019 doit concrétiser des avancées sur les six thématiques constitutives de la convention (pilotage et coordination de la CTG, petite enfance et parentalité, jeunesse, logement, accès aux droits, animation de la vie sociale).

Pour situer le territoire à la pointe de l'innovation sociale, le CCAS adoptera une posture proactive à l'égard des grands partenaires (ARS, Département, CAF, CPAM...), des autorités de contrôle et de tutelle, notamment en répondant aux appels à projets apportant une plus-value pour le territoire. Ceci a déjà été le cas au 1^{er} janvier avec la réponse à l'appel à candidatures du Département du Calvados pour expérimenter la création à l'échelle d'un territoire d'un réseau d'inclusion numérique. Ce sera de nouveau le cas en février pour présenter trois projets auprès de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. En créant les conditions d'une nouvelle approche du vieillissement de la population, le CCAS a en effet l'intention de déposer trois projets au titre de l'appel à projets 2019 de la conférence des financeurs :

- Un projet relatif à la lutte contre l'isolement des personnes âgées, en développant les visites à domicile préventives en milieu rural;
- Un projet relatif à l'amélioration du service de portage de repas à domicile. Actuellement, ce service fonctionne bien mais il touche à ses propres limites pour différentes raisons. L'intention est d'adosser un projet « lien social » plus affirmé au service du portage. Un nutritionniste pourrait intervenir dans ce cadre pour des interventions individuelles mais aussi des actions collectives de prévention. Le projet d'amélioration pourrait comporter également une dimension intergénérationnelle (repas partagés);
- un troisième projet relatif à la définition d'une politique locale globale en faveur du bien vieillir sur le territoire. A ce titre, 2019 sera une année de construction, dans une dynamique partenariale, d'une politique locale et expérimentale de type « plan local autonomie » dont la mise en œuvre serait programmée sur 3 années entre 2020 et 2022. Les aides techniques, l'adaptation de l'habitat, le lien social et l'innovation sociale seraient au cœur de ce plan qui miserait sur le bien-être et la dignité des personnes en les aidant à rester autonome le plus longtemps possible. Pour ce projet, un soutien sera sollicité auprès de la conférence des financeurs pour des crédits visant à soutenir l'ingénierie de projets et un ou deux voyages d'études en France ou à l'étranger, favorisant un esprit de « team building ». Dans ce cadre, le CCAS serait l'animateur de ce projet fédérateur, au cœur des enjeux du territoire, et s'engagerait à livrer le plan global ainsi défini au premier trimestre 2020.

Par ailleurs, en 2019, la réhabilitation de l'école Paul Nicolle sera achevée. La maison des solidarités regroupera sur un lieu unique 3 associations caritatives au service des habitants les plus démunis.

Des actions seront poursuivies ou mises en place pour favoriser la participation à la vie de la cité, dont le projet initié en 2018 et cofinancé par la Fondation de France en faveur des personnes handicapées en milieu rural.

Le CCAS coordonnera l'organisation d'une journée « portes ouvertes » de présentation des acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire, au mois de juin. Cette journée sera partagée avec les services de Vire Normandie impliqués dans des actions solidaires, la CAF, le Département du Calvados, les associations caritatives.

Enfin, au second semestre 2019, une nouvelle analyse des besoins sociaux sera réalisée sur le territoire, en lien étroit avec tous les partenaires concernés. Les résultats de cette nouvelle étude viendront consolider et/ou ajuster, pour 2020 et les années suivantes, les axes de la démarche de relecture de l'activité et de performance engagée dès le premier trimestre 2019.

Ces actions illustrent la volonté d'adosser aux programmes et plans d'actions des principes d'actions stratégiques, transversaux et permanents dans l'action quotidienne des services : l'amélioration de l'accueil des publics y compris l'accessibilité numérique, la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, le resserrement des liens avec tous les acteurs locaux engagés dans l'action sociale et la volonté d'animer le réseau dense des partenaires dans ce champ d'expertise.

Enjeu n° 7: L'ouverture sur l'Europe. Vire Normandie, au fil des années, a développé des relations privilégiées avec ses 4 villes jumelles : TOTNES, BAUNATAL, SANTA FE et SACELE. Afin de rapprocher les citoyens, l'Union Européenne pour la période 2014-2020 a mis en place un programme intitulé « L'Europe pour les citoyens ». Le réseau des villes jumelles a souhaité s'inscrire dans le volet « jumelage des villes » et a donc déposé un projet porté par Vire Normandie qui a été retenu par la commission européenne. Ce projet se matérialisera par une semaine d'échanges et de débats entre les 5 villes jumelles (dernière semaine de mai 2019) sur des thématiques transversales (L'éducation, le Patrimoine, la Transition énergétique....). Les débats seront ouverts au plus grand nombre et certaines thématiques font l'objet d'actions préalables (échanges entre les écoles). Vire Normandie, commune d'accueil, organisera des temps de visite en lien avec les thématiques et des soirées à vocation culturelle. Les actes rendant compte des présentations et des débats des ateliers thématiques seront publiés.

Enjeu n° 8: la mobilité et les transports, vecteurs de cohésion sociale et d'attractivité des territoires. L'arrivée à échéance de la DSP en matière de transport urbain en 2019 constitue l'occasion pour la collectivité d'opérer des choix en matière de services publics proposés aux habitants. Après analyse des pratiques, une stratégie sur les complémentarités entre les différents modes de transport a été arrêtée en novembre 2018. Par délibération du 17 décembre, il a été décidé de déléguer via un contrat de concession l'exploitation des transports urbains et scolaires et de lancer des marchés pour le transport à la demande et les transports périscolaires.

L'évolution des locaux de la gare SNCF en tant que véritable pôle d'échanges multimodal de proximité proposant toute une panoplie de services fera l'objet d'une étude confiée à un cabinet doté de compétences juridico-financières et techniques dans le domaine de la mobilité et des transports. Vire Normandie, ayant été lauréate de l'AMI FRENCH MOBILITY, cette étude sera donc cofinancée à 50% par l'ADEME.

D. Le cadrage budgétaire 2019

2019 27 209k€ 5 843k€	2018 26 813k€	2017 25 850k€	2016
5 843k€		25 850k€	25670' 6
			25678k€
	5 917k€	5 870 k€	
1 564k€	1 452k€	1 580 k€	
11 180k€	10 767k€	10 730 k€	
7 940k€	8 195k€	6 228 k€	
200k€	200k€	450k€	
282k€	282k€	312 k€	
200k€		430 k€	
23 224k€ (+0,33%)	23 148k€	23 673 k€	23 459k€
6 400k€	6 580 k€	6 350 k€	25 155KC
12 280k€	11 922 k€	11 750 k€	
4 214k€	4 163 k€	4 050 k€	
152k€	183 k€	223 k€	
178k€	300 k€	300 k€	
		1 000 kg	
	3 665k€		
	2 600k€		
	200k€ 282k€ 200k€ 	7 940k€ 200k€ 282k€ 200k€ 282k€ 200k€	7 940k€ 8 195k€ 6 228 k€ 200k€ 282k€ 312 k€ 200k€ 430 k€ 250 k€ 23 224k€ (+0,33%) 23 148k€ 23 673 k€ 6 400k€ 6 580 k€ 6 350 k€ 12 280k€ 11 922 k€ 11 750 k€ 4 214k€ 4 163 k€ 4 050 k€ 152k€ 183 k€ 223 k€ 178k€ 300 k€ 300 k€ 3 985k€ 1 065k€ 1 295 k€ 1 040k€ 2 177 k€ 1 295 k€

D.1 Les principales recettes de fonctionnement.

Attribution de Compensation = Fiscalité Professionnelle Unique moins les charges transférées

Pour mémoire, le montant de la F.P.U, base 2016, était le suivant : 6 253 397€ Le montant de l'Attribution de Compensation définitive 2018 est de : 5 843 365€

Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les principaux produits sont :

Les redevances et droits des services à droit social (ex. portage des repas) : 115k€

Les redevances et droits des services périscolaires et garderie : 450 k€

La mise à disposition de personnel (EPIC, CCAS...): 650k€

Impôts et taxes

Les principaux produits sont :

la fiscalité directe : TH-TF-TFNB soit 9 000k€

L'année 2019 est la 3^{ème} année de l'application de l'harmonisation fiscale progressive, avec un lissage sur 12 ans (taux identique à compter de la 13^{ème} année) et l'application de l'homogénéisation des abattements pour la Taxe d'Habitation conformément à la délibération « intégration fiscale progressive et homogénéisation des abattements » adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal du 28 Novembre 2016.

La révision des valeurs locatives n'est pas intégrée.

• le FNGIR : 1 219k€

• la taxe Electricité : 300k€

la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : 140k€

• la Taxe Additionnelle Droit de Mutation Publicité Foncière : 300k€

Dotations et participations

Les principaux produits sont :

- les dotations Etat : Dotation forfaitaire (4 700 000€) + Dotation Solidarité Urbaine (603 044€) + Dotation de Solidarité Rurale (426 320€) + Dotation Nationale de Péréquation (200 250€) / Dotation Compensation Réforme Taxe Professionnelle : 798 348€.
- Les compensations au titre des exonérations de la taxe foncière et de la taxe d'habitation : 408k€

Autres produits:

Les revenus des immeubles : 206k€

La participation des organismes publics et parapublics (Région Normandie, Département, services déconcentrés de l'Etat, ADEME, Agence de l'Eau, Caisse des dépôts, Fondation du Patrimoine.....): 772k€

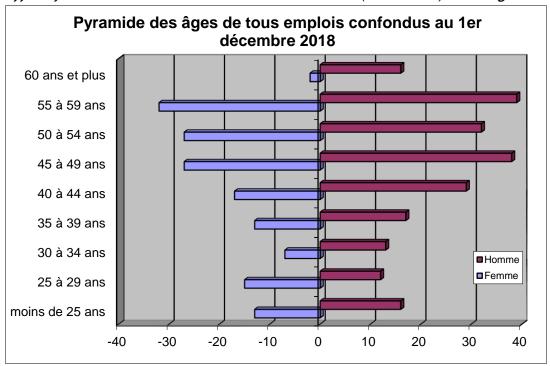
D.2 Les principales dépenses de fonctionnement

- -un contrat de concession de service public 2018-2022 pour l'exploitation du centre aquatique, confié à EQUALIA, à hauteur de 535k€/an
- -les subventions/contributions versées aux associations à hauteur de 1 885k€
- -les coûts d'énergie (gaz, électricité, eau, réseau de chaleur urbain, éclairage public, carburant) à hauteur de 1 300k€
- -les achats de fournitures à hauteur de 690k€
- -les transports à hauteur de 860k€
- -les subventions versées à des organismes publics (CCAS : 200k€/SIVOS : 100k€)
- -la contribution versée au SDIS à hauteur de 600k€

D.2.1 Les dépenses du personnel 2019

PYRAMIDES DES ÂGES (Rappel : l'âge légal de départ en retraite est fixé actuellement à 62 ans)

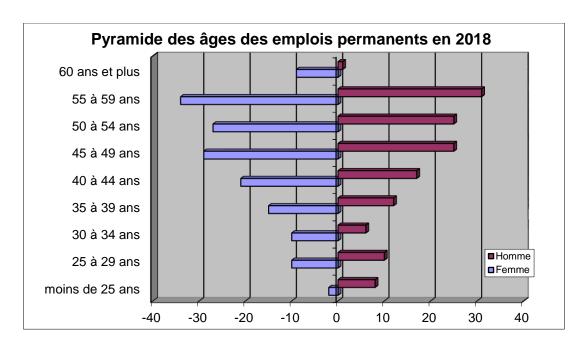
Effectif total de la commune de Vire Normandie (hors CCAS) : 365 agents



Les services de Vire Normandie ont accueilli 105 stagiaires dont 7 gratifiés pour des stages de plus de 2 mois.

La pyramide des âges concentre la plupart de ses effectifs sur les 45 ans et plus.

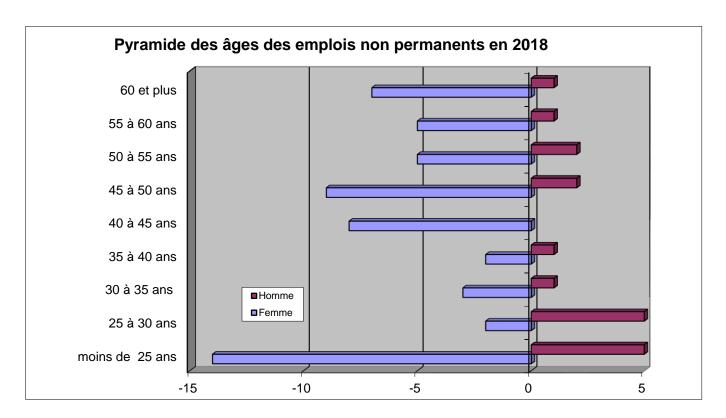
Les classes d'âge les plus jeunes, c'est-à-dire les moins de 30 ans, semblent augurer d'un renouvellement de la classe d'âge précédente et d'un risque de perte de compétences et technicité si les compétences ne sont pas remplacées. Cette analyse est à tempérer par la moindre proportion de ces effectifs qui ne représentent que la moitié des 45 à 50 ans.



Sur les emplois permanents le risque de perte de technicité et de compétence est accentué par les faibles prépondérances des classes d'âge les plus jeunes. Il est à noter que l'entrée dans la fonction publique sur emplois permanents est plus tardive.

Cependant, La question du remplacement des emplois permanents risque de se poser, notamment, à l'aune des 55 ans et plus qui est la tranche d'âge la plus importante en terme d'effectif où plus de 60 agents homme et femme sont représentés.

Il est rappelé que l'idéal est une forme de poire permettant d'assurer le renouvellement des effectifs de manière progressive.



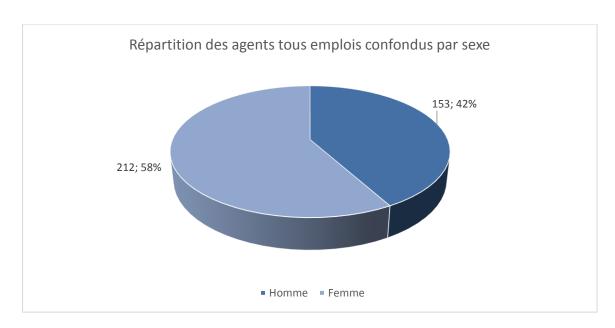
La pyramide des âges des emplois non permanents ne dispose pas de la même échelle des abscisses que celle des emplois permanents.

Sur ce graphique, inévitablement la question des tranches sur représentées correspond à celle des personnes les plus jeunes et entrantes sur le marché du travail. Ce qui étonne, c'est la forte prédominance de personnes de sexe féminin sur cette tranche. Cela correspond aux besoins de continuité de service public à assurer notamment dans les services et les tâches d'entretien ou dans les écoles qui sont des missions fortement féminisées.

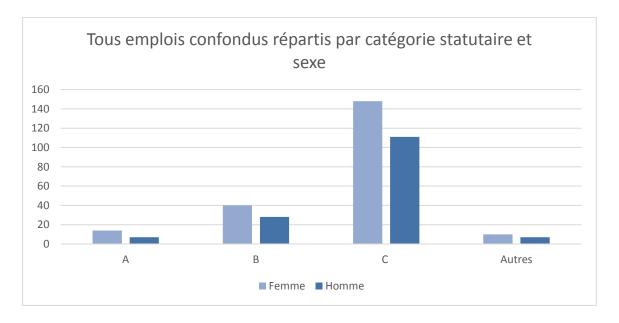
Mais aussi, au fait que l'apprentissage se développe et concerne, en général les tranches d'âges les plus jeunes (4 hommes et 4 femmes).

L'autre élément marquant est la forte représentativité féminine de ces emplois non permanents (18 hommes et 55 femmes).

Parmi, celles-ci, 4 sont des professeurs des écoles et surtout 55 sont sur des missions ponctuelles et déterminées comme les remplacements d'agents à effectuer très rapidement.



Les femmes représentent près de 60 % des effectifs. La moyenne nationale pour les communes est de 63.5% tous emplois confondus.



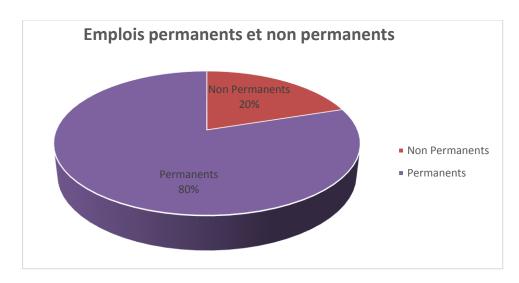
Page **26** sur **49**

La répartition des agents par statut dans la fonction publique territoriale est de 76% pour les catégories C, 14% pour la catégorie B et 10% pour la catégorie A.

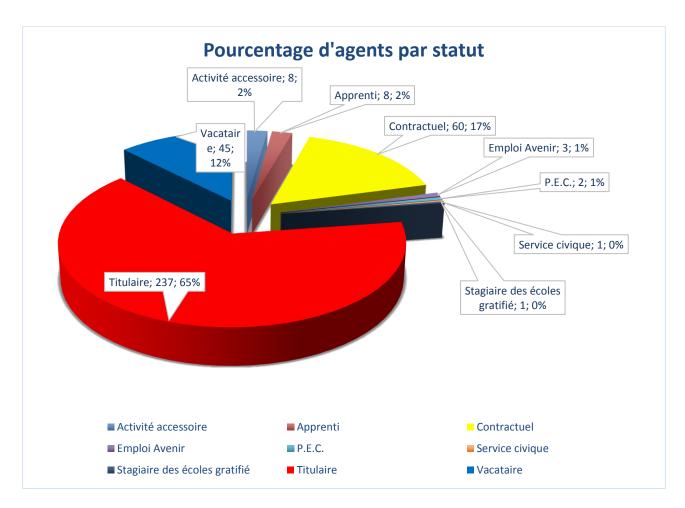
Pour Vire Normandie (hors rubrique autres), elle est successivement de 74,4%, 19,5% et 6%.

La rubrique « autres » regroupe les agents employés en CUI/CAE/Emploi Avenir/PEC, les apprentis, les élèves stagiaires gratifiés, les personnels enseignants assurant la surveillance de l'étude.

L'année dernière cette partie représentait 22% et 23% et cette année 10 % et 7 %. La fin des contrats aidés a été marquante en termes d'effectif pour cette catégorie.



Le poids des emplois non permanents représente 20%, l'année dernière elle était de 32%. Le non renouvellement des contrats aidés a été un élément marquant des effectifs. Les parcours emplois compétences (PEC) mis en place ultérieurement ne représentent au 31 décembre 2018 que 2 emplois et 3 emplois d'avenir sont en cours de contrat. Ces derniers vont s'interrompre progressivement.



La part des titulaires est passée de 62% à 65%, celle des vacataires a diminué de 3% soit de 15 unités.

Il est à noter que les contrats aidés (PEC et contrat avenir) ont fortement diminué pour ne représenter qu'à peine 2% contre 7 % l'année dernière des effectifs. L'apprentissage se développe de manière progressive, la collectivité accueille 2 apprentis de plus par rapport à l'année précédente soit 8 apprentis

Dépenses du personnel 2015-2016-2017-2018 : évolutions des dépenses

L'analyse porte sur les dépenses inscrites au rapport d'orientation budgétaire 2017, aux dépenses effectivement réalisées (Compte Administratif 2016/ compte 012 au 31/12/2017) et des dépenses 2015 réalisées par les 8 ex.communes et l'ex.communauté de communes.

2015 : Dépenses réalisées par les 8 ex.communes et l'ex.communauté de communes = 10 905 149€

2016 : Dépenses réalisées par Vire Normandie = 11 942 404€ (Compte Administratif 2016) dont les salaires des agents des EPICs Eau Assainissement à hauteur de 919 099€. Les salaires des EPICs Eau Assainissement étant remboursés en intégralité, il convient de les soustraire au montant des dépenses du personnel pour analyser la courbe des dépenses.

Dépenses du personnel réalisées =11 942 404€ - 919 099€= 11 023 305€ soit une évolution des dépenses du personnel (compte 012) entre 2015 et 2016 de 1,08%

2017 : Dépenses du personnel inscrites au BP 2017 = 11 745 000€ dont les salaires des agents des EPIC Eau Assainissement à hauteur de 558 360€. Il convient de les soustraire au montant des dépenses du personnel inscrit au BP 2017. Les dépenses du personnel 2017 prévues sont de 11 186 640€. Au 31/12/2017, les dépenses du personnel, pour l'année 2017, sont de 11 441 022€ (sous réserve des dernières écritures comptables) ; les dépenses de salaires du personnel fonctionnaire des EPIC Eau Assainissement s'élevant à 465 830€, la dépense réelle est donc de 11 441 022€ - 465 830€ = 10 975 192€

Dépenses du personnel 2017 réalisées = 10 975 192€ soit une diminution par rapport à 2016 de 48 113€, soit 0,44% de moins.

2018 : Dépenses du personnel inscrites au BP 2018 = 11 921 175€ soit + 1,5% par rapport à 2017

Dépenses 2018 réalisées : 11 304k€

Ces dépenses inférieures aux prévisions s'expliquent en partie par le départ de cadres et techniciens suite à des mobilités professionnelles (succès aux concours, rapprochement conjoint, choix de carrière...) et de postes vacants dans l'attente des recrutements, par la non reconduction des CAE et des créations de poste qui ont nécessité un temps d'ingénierie des besoins en compétences et l'instauration d'une politique salariale via le RIFSEEP décalée en 2019.

Pour les communes de 3500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1.

Ratio 7= Dépenses de personnel/Dépenses Réelles de Fonctionnement : mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio moyen DP/DRF 2016 communes Stra	te Vire Normandie CA 2016=50,29%
10000-20000 habitants (publication DG 2018) = 58,8%	Vire Normandie CA 2017= 50,54%
	Vire Normandie en attente du CA

Ce ratio, rapport entre les dépenses réelles de fonctionnement et les dépenses de personnel, est à pondérer au regard du poids des dépenses de fonctionnement.

Dépenses prévisionnelles du personnel, année 2019 = 12 280k€

Pour 2019, les dépenses du personnel prennent en compte les éléments suivants :

- -les dépenses en année pleine des recrutements consécutifs à la fin des CAE.
- -Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui prend en compte l'avancement d'échelon, de grade et la promotion interne.
- -La création d'un emploi de chargé de mission multimédia (cf. délibération du 4/07/2018)
- -Le recrutement d'un poste de médiateur culturel au musée en vue de l'ouverture programmée début 2020. Il convient de rappeler que ce poste est à ce jour vacant puisque l'agent occupant le poste a quitté la collectivité en décembre 2017.
- Les prévisions du PLF à savoir le gel du point d'indice et la mise en œuvre, qui était gelée en 2018, du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » conclu en 2015 visant notamment un rééquilibrage progressif de la rémunération entre le traitement indemnitaire et le traitement indiciaire au profit de celui-ci.
- -La mise en œuvre progressive du RIFSEEP

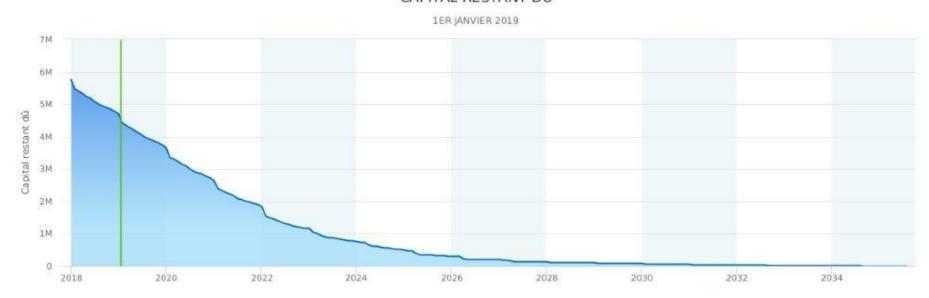
Dépenses de formation 2018 = 158k€ dont 90k€ de contribution de la collectivité en plus de la cotisation à hauteur de 0,9% versée au CNFPT

2019 : reconduction des moyens alloués avec, comme priorités, la formation au management.

La mutualisation des fonctions supports au bénéfice de l'Intercom de la Vire au Noireau et du CCAS (RH, Systèmes d'information, Commande Publique) et des EPICs (Commande Publique et Magasin) ainsi que des fonctions opérationnelles telles que l'entretien des espaces verts, la fourniture de carburant, l'approvisionnement de fournitures...sera poursuivie (estimation à hauteur de 260 000€)

E. LA DETTE

CAPITAL RESTANT DU



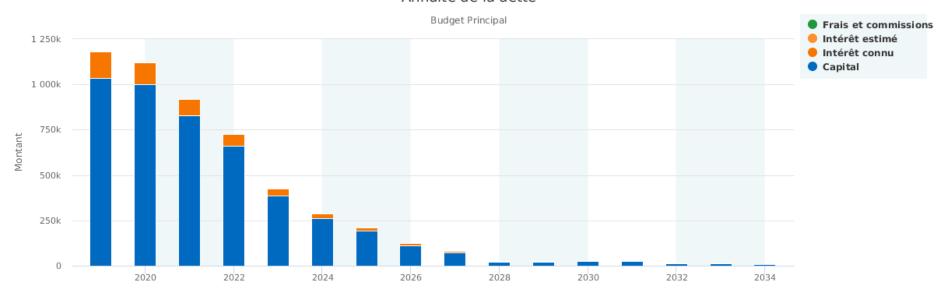
L'encours de la dette s'élève à 4 706411 €.

Pour les communes de 3500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1.

Le ratio 5 dette/population = capital restant dû au 31/12 de l'exercice. Le montant moyen de l'encours de la dette par habitant (population municipale INSEE millésimée 2015 : 17 425 habitants) est de 270€ contre un montant moyen par habitant de 931€ (publication DGCL 2018) pour une collectivité de la state 10000-19999 habitants.

L'analyse annuelle du poids de la dette (annuité et charges financières) permet d'apprécier le poids des engagements et de définir une stratégie d'endettement.

Annuité de la dette



F. Les orientations en matière d'investissements : 2018-2019-2020, années de réalisation des investissements

Cible = 29M€

Vire Normandie a fait le choix d'une planification pluriannuelle des dépenses d'investissements et de se doter d'une gestion prévisionnelle en Autorisations de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP). Les AP avec leurs échéanciers représentent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Les Crédits de Paiement sont la matérialisation annuelle des AP et constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés.

Le financement des projets d'investissements repose sur :

- -L'excédent cumulé estimé à 13M€.
- -Les aides publiques. Il s'agit de rechercher des financements extérieurs par la constitution de demandes de subventions auprès des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales. A compter de 2017, la Région Normandie et le

Conseil Départemental ont mis en œuvre leur nouvelle politique territoriale. Dans un souci de cohérence, la contractualisation des contrats de territoire est coordonnée par les EPCI. Les communes membres assurant la Maîtrise d'Ouvrage des projets susceptibles d'être cofinancés sont intégrées à cette démarche. La Région peut majorer à hauteur de 15% jusqu'à 40% le taux d'aides publiques en faveur des 22 villes moyennes, particulièrement les villes de la Reconstruction. Le Conseil Départemental a mis en place une politique rénovée d'aides aux petites communes rurales de moins de 2000 habitants. Dans ce cadre, des contrats entre le Conseil Départemental et les communes nouvelles peuvent être signés. Le montant estimé des subventions d'équipement est de 10M€

-Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). C'est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales pour assurer la compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de la TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement ainsi que, depuis le 1^{er} Janvier 2016, sur leurs dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie inscrites en subvention de fonctionnement. Le taux de compensation fixé par la loi est de 16,404% pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} Janvier 2015. Le versement est effectué l'année même de la réalisation (en année n) pour les communautés de communes, les communautés d'agglomération, **les communes nouvelles**, les métropoles et les établissements publics territoriaux. Ainsi, pour un investissement HT de 100€ réalisé au taux normal de TVA à 20%, la dépense réelle d'investissement est de 120€. Sur cette dépense réelle est appliquée le taux de FCTVA à 16,404%, ce qui donne un droit au FCTVA de 19,6€. L'écart de 0,4€ sert à couvrir une part du produit de la TVA reversée par la France au budget de l'Union Européenne. Le montant estimé du FCTVA est de 4M€

- -Le produit de cessions estimé à 450 000€
- -La taxe d'aménagement estimé à 200 000€
- -Le recours à l'emprunt pour les projets structurants, à hauteur d'environ 2 à 3M€. Les emprunts bancaires seront contractés au fur et à mesure des besoins et ciblés par opération d'investissement. Ils feront l'objet de négociations auprès de plusieurs organismes bancaires.

PPI 2019-2020

F 1. / AP Transition énergétique et développement durable

Energie Faits marquants 2018

Lancement de l'offre publique d'auto partage

Renouvellement du label Cit'ergie, label européen des territoires engagés dans la transition énergétique.

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie a permis de financer des travaux d'économies d'énergie

Rappel des éléments constitutifs de ce dispositif : les CEE sont un dispositif d'économies d'énergie mis en place en 2006 au bénéfice des ménages et des entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte. Une unité de compte a été conçue pour mesurer ces certificats. Le cumac (contraction de « accumulés » et « actualisés ») représente l'énergie non consommée grâce à l'opération d'efficacité énergétique. Les économies d'énergie sont matérialisées en « mégawatheures cumulés et actualisés » d'énergie finale ou MWh cumac . Cette notion permet d'exprimer la quantité d'énergie économisée sur la durée d'usage de l'équipement. L'objectif global d'Economie d'Energie est, pour la période 2018-2020, 1200 Twh cumac + 400 Twh cumac dédiés à la lutte contre la précarité énergétique (100 Twh cumac équivaut à la consommation énergétique résidentielle d'un million de français pendant 15 ans). Rappel de l'offre de rachat des CEE de la commune par EDF (cf. délibération du 25 septembre 2017) : 3,75€ /MWhc

Les travaux ayant bénéficié de ce dispositif sont les suivants :

				MONTANT DEVIS	EQUIVALENT		MONTANT	EQUIVALENT CEE		
				VALORISABL	CEE S/DEVIS	MONTANT	FACTURE	S/FACTURE		
NATURE TRAVAUX	ADRESSE TRAVAUX	COMMUNE	ONTANT DEV	E	Mwhc	FACTURE	VALORISABLE	Mwhc	RACHAT CEE	
CHAUFFERIE	ECOLE TOUR AU RAINES	VIRE	33 086,86	30 522,87	9 391,65	33 086,86	30 522,87	9 391,65	35 218,70	
CHAUFFERIE	GENDARMERIE	VIRE	51 618,72	31 789,57	9 781,41	51 618,72	31 789,57	9 781,41	36 680,27	
MENUISERIES EXTERIEURE	SALLE DES FETES	TRUTTEMER LE GRAN	10 432,02	9 962,63	3 065,42	10 432,02	9 962,63	3 065,42	11 495,34	
MENUISERIES EXTERIEURE	CANTINE	TRUTTEMER LE GRAN	8 839,34	8 839,34	2 719,80	8 839,34	8 839,34	2 719,80	10 199,24	
MENUISERIES EXTERIEURE	ECOLE PRIMAIRE	TRUTTEMER LE GRAN	2 268,12	1 860,96	572,60	2 268,12	1 860,96	572,60	2 147,26	
MENUISERIES EXTERIEURE	VESTIAIRES+LOCAL COMMUNA	ST GERMAIN DE TALL	1 400,61	1 400,61	430,96	1 400,61	1 400,61	430,96	1 616,09	
MENUISERIES EXTERIEURE	SERVICES EAUX ASSAINISSEME	VIRE	19 698,91	14 119,72	4 344,53	19 698,84	14 291,30	4 397,32	16 489,96	
MENUISERIES EXTERIEURE	COMMERCE RESTAURANT	MAISONCELLES LA JO	3 365,88	3 365,88	1 035,66	3 365,88	3 365,88	1 035,66	3 883,71	
MENUISERIES EXTERIEURE	SALLE DES FETES	MAISONCELLES LA JO	14 709,71	8 590,01	2 643,08	14 350,16	8 590,01	2 643,08	9 911,55	
MENUISERIES EXTERIEURE	MAIRIE PORTE CHAUFFERIE	MAISONCELLES LA JO	1 178,81	1 178,81	362,71	1 178,81	1 178,81	362,71	1 360,17	
MENUISERIES EXTERIEURE	ANCIENNE MEDIATHEQUE	VIRE	38 728,95	26 589,00	8 181,23			0,00		
CHAUFFERIE	MAIRIE DE ROULLOURS	ROULLOURS	3 228,00	3 228,00	993,23	3 228,00	3 228,00	993,23	3 724,62	
MENUISERIES EXTERIEURE	LOGEMENT MAIRIE	MAISONCELLES LA JO	1 518,70	877,22	269,91	1518,70	877,22	269,91	1 012,18	
MENUISERIES EXTERIEURE	MAGASIN	VIRE	4 150,00	3 240,43	997,06	4 150,00	4 150,00	1 276,92	4 788,46	
MENUISERIES EXTERIEURE	MAIRIE DE VAUDRY (FACADE A	VAUDRY	6 396,77	6 396,77	1 968,24			0,00		
MENUISERIES EXTERIEURE	MAIRIE DE VAUDRY (FACADE A	VAUDRY	6 617,02	6 617,02	2 036,01	13 902,14	13 791,28	4 243,47	15 913,02	
MENUISERIES EXTERIEURE	MAIRIE DE VAUDRY CANTINE	VAUDRY	888,35	888,35	273,34					
EP-MARCHE DE BASE	VIRE	VIRE	269 994,40	250 746,00	77 152,62	269 994,40	250 746,00	77 152,62	289 322,31	
EP-VARIANTE 1	VIRE	VIRE	15 413,40	14 444,00	4 444,31	15 413,40	14 444,00	4 444,31	16 666,15	
EP-VARIANTE 2	VIRE	VIRE	16 749,40	16 190,00	4 981,54	16 749,40	16 190,00	4 981,54	18 680,77	
DESTRATIFICATEURS	SALLE DES FETES	VAUDRY	5 235,00	5 235,00	1 610,77	5 235,00	5 235,00	1 610,77	6 040,38	
			515 518,97	446 082,19	137 256,06					
			562 500,00		150 000,00					

Enjeux 2019-2020

La réduction des consommations d'énergie en appui des actions engagées : entretien et maintenance préventive des bâtiments, Gestion Technique Centralisée des bâtiments, niveau de performance de type BBC, repérage des fuites d'eau et recours à des équipements économes, amélioration de l'éclairage public (passage à l'éclairage LED = économie d'énergie de 50% soit une baisse de 209 953khw d'un coût de 11 100€HT en 2018 suite à la labellisation TEPCV). Une baisse de consommation qui va se poursuivre en 2019 suite aux investissements en éclairage LED financés à 100% par les CEE. Le schéma directeur d'éclairage public en cours a, entre autre, pour objectifs d'élaborer une approche prospective de l'éclairage nocturne de demain et de définir une stratégie de mise en œuvre.

L'élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur urbain (cofinancé par l'ADEME) a pour objectifs de proposer à la commune (Maître d'Ouvrage) des scénarii de projection sur le devenir du réseau en lien avec les acteurs concernés, notamment les abonnés. Un des scénarii serait d'optimiser ce réseau par son extension en cœur de ville en alimentant des bâtiments énergivores.

Le développement des énergies renouvelables : La poursuite des études de faisabilité pour le projet d'installation locale d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques) sur le site de la carrière de Saint Martin de Tallevende. Le lancement d'une première étude de faisabilité a fait l'objet d'une délibération en 2017. Les études de faisabilité seront poursuivies avec les différentes parties associées (SDEC 14, West Energies, EUROVIA....) : périmètre foncier à arrêter, actionnariat pour la création de la S.A.S, taux de retour sur investissement (TRI).

Contribution au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) établi et coordonné par l'Intercom de la Vire au Noireau en correspondance avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) fondu dans le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Investissement dans une flotte de Vélos à Assistance Electrique : le mode de gestion reste à définir. De plus, la collectivité a répondu à l'APP vélo en décembre 2018 pour le cofinancement d'un schéma directeur vélos.

Cette Autorisation de Programme répond aux engagements de la collectivité en matière de transition énergétique et de développement durable. Elle s'inscrit non seulement dans la continuité de la démarche de labellisation Cit'ergie mais également dans la candidature de la collectivité à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Transition Energétique » de la Région Normandie et de l'ADEME en mars 2016 puis la réponse à l'Appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » du Ministère de l'Environnement en Juillet 2016 et, plus récemment, dans la réponse à l'AMI « patrimoine bâti » de la Caisse des Dépôts.

Vire Normandie, depuis Novembre 2016, fait partie des 250 territoires lauréats de TEP CV. A ce titre, la collectivité a obtenu une subvention à hauteur de 1 304 740€ par le Ministère de l'Environnement, pour financer des actions liées à la rénovation énergétique d'un bâtiment public emblématique de la Reconstruction (BBC), au passage à l'éclairage LED des luminaires des centres ville-bourgs et d'axes structurants, à des actions favorisant l'éco-mobilité et la biodiversité.

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020
Transition énergétique& Développement durable	874 000€	784 000€	90 000€

Actualisation du Plan de financement de l'immeuble du champ de foire (2018-2019)

Dépenses	Recettes
901 115€ HT/1 081 337€ TTC	TEPCV, Ministère de l'Environnement = 418k€ (notifié)
	Région Normandie « AAP, villes reconstruites » = 312k€ (notifié)
	Autofinancement = 351k€

F. 2 /AP Le Numérique au service de l'Administration, de l'Education, des solidarités et des relations avec les citoyens

Les réalisations de l'année 2018

L'année 2018 a vu se poursuivre la dématérialisation des processus et documents avec des étapes essentielles. En effet, un parapheur électronique a été connecté à la solution de GED / GEC Elise. Ainsi, la signature sera toujours effectuée dans ce parapheur, et tous les documents à valeurs probantes seront conservés dans la GED Elise. Cette année, les flux financiers Hélios (Mandats et titres) ont été signés avec ce parapheur, puis télétransmis à la trésorerie. De même, les actes administratifs (délibérations, décisions du maire, et arrêtés) sont aussi signés dans ce même parapheur. En début d'année prochaine, ils seront télétransmis à la sous-préfecture pour le contrôle de légalité (protocole Actes).

L'utilisation de la GED a été étendue au CCAS et aux mairies déléguées. La dématérialisation du courrier intègre maintenant les courriers reçus électroniquement.

Un autre projet majeur a été initié, la Gestion de la Relation Citoyen (GRC). Ce projet va permettre de structurer et développer les échanges avec les usagers au travers de tous les canaux de communication, et en nous appuyant plus fortement sur les téléservices. Cette année les premiers axes de communication ont été définis, les téléservices existants inventoriés, et une organisation cohérente et évolutive arrêtée. Cette organisation sera proposée aux élus en début d'année 2019 pour être suivie de la construction de la première version de portail citoyen.

L'homogénéisation de nos systèmes avec l'intégration du CCAS au réseau téléphonique a été poursuivie. De même, la connexion des mairies déléguées s'est achevée avec l'extension des logiciels cimetière et état civil à tout Vire Normandie, et la centralisation des données bureautiques des mairies déléguées. Les mairies déléguées ont aussi des points d'accès Wifi et disposent chacune d'un poste destiné à l'aide aux démarches administratives.

La dématérialisation des registres d'état civil de Vire est achevée.

Le paiement par carte bancaire pour la halle Michel Drucker et les activités péri scolaires de Vire ont été ajoutés.

Les remplacements des photocopieurs des écoles de Vire ont été réalisés, un espace de stockage centralisé à chaque école élémentaire de Vire Normandie a été fourni et les déploiements de matériel ont été ajustés. L'école PMF a été entièrement câblée. Les tablettes des écoles maternelles ont été connectées à Internet pour permettre l'utilisation du portail pédagogique ENT One initié par le service enseignement en lien étroit avec la DSDEN. Les besoins d'accompagnement ont été recensés et contractualisés avec une entreprise pour affecter plus de temps de maintenance et d'assistance aux écoles de Vire Normandie.

Avec l'Intercom de la Vire au Noireau, le projet d'uniformisation de la gestion de l'instruction ADS préparé l'an dernier, a été réalisé, en même temps qu'une mise à niveau de la cartographie. Ce projet a permis de structurer le système de pré instruction dans les communes, puis instruction par l'intercommunalité. Il fournit aussi au service instructeur un outil commun indispensable pour faire face à l'éloignement géographique des agents qui interviennent lors de ces différentes phases de l'instruction. Puis, un portail usager destiné à recevoir les demandes d'instruction en ligne a été mis en place. Il reste à définir le cadre d'utilisation de ce portail.

Les projets d'infrastructure se poursuivent avec la fin des mises à jour des suites bureautiques de tous les agents des collectivités partenaires. La protection a été accentuée avec le déploiement d'un antivirus plus adapté aux nouvelles menaces, en particulier les tristement célèbres « RansomWares » qui ont lourdement handicapé un grand nombre de petites entreprises et collectivités. Pour faire face à la croissance exponentielle des besoins en stockage, la capacité en salle serveur a été doublée en passant de 12 à 24 To, et deux niveaux de protection différents ont été définis afin d'ajuster le coût du Go conservé, et ainsi donner plus de souplesse aux agents dans la gestion de leurs fichiers. Par ailleurs, le renouvellement et l'optimisation de deux marchés en groupement de commande avec nos partenaires ont été initiés, marchés essentiels aux systèmes d'information mutualisés. Le marché de « télécoms data », liens réseaux et Internet, permettra, entre autre, d'étendre l'utilisation de la fibre optique si le coût par rapport au bénéfice est pertinent. Le marché de location et achats des photocopieurs permettra d'uniformiser les offres techniques et financières, en particulier pour Vire Normandie. Il permettra aussi de nous doter d'outil permettant d'accompagner la réduction des consommations, en particulier de la couleur.

Par ailleurs, différents moyens d'améliorer l'utilisation de nos systèmes sont proposés. Des administrateurs fonctionnels ont été désignés sur les logiciels les plus complexes afin de concentrer l'expertise et minimiser l'appel aux prestations extérieures. Cette évolution a été particulièrement importante et efficace pour le logiciel de gestion scolaire et le portail famille. Le réseau de référents informatiques a fait évoluer la communication entre la DSI et les services, et ainsi amélioré l'usage du numérique et la concordance entre les outils proposés et les besoins des services. Enfin, un livret d'accueil des systèmes d'information est mis à disposition afin de permettre à tous les agents de connaître l'ensemble des outils et services mis à disposition par la DSI, leur fonction, et la meilleure façon de les utiliser.

L'année 2018 marque aussi un tournant important dans la façon d'utiliser nos données avec l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour nous mettre en conformité, les collectivités partenaires ont nommé un « Délégué à la Protection des Données », mutualisé qui, sous l'autorité des directions générales, sera en charge d'indiquer aux services les changements de pratiques nécessaires. Pour initier cette démarche, ce délégué sera accompagné d'un cabinet spécialisé pour définir notre feuille de route afin de tendre vers la conformité avec ce règlement.

Les prévisions pour les années 2019 et 2020

Durant ces deux prochaines années, les projets structurants de la collectivité seront poursuivis, mais de nouveaux projets marquants seront également lancés.

Le chemin vers la dématérialisation totale sera toujours le fil directeur, et de nouvelles étapes devront être franchies. Les bases de données des logiciels Elise (GED) et Ixbus (Parapheur) devront être structurées et mises à jour afin de consolider les données et permettre les évolutions futures. Une mise à jour majeure d'Elise apportera une interface plus actuelle et intuitive. Une interface mobile pourra ainsi être proposée afin de donner un premier accès aux élus, accès qui sera étendu par la suite. Pour ce qui est du contenu, après avoir achevé la télétransmission des actes administratifs vers le contrôle de légalité, la circulation interne et la télétransmission des documents liés aux marchés publics seront intégrées afin de disposer d'une dématérialisation de bout en bout de ces flux. Il s'agit de commencer à appliquer des « flux de travail » (Workflow) sur les documents, avec en premier, un circuit d'exécution des délibérations publiées. La dématérialisation des circuits financiers dans le logiciel de gestion financière Ciril sera poursuivie avec l'import automatique des factures disponibles sur le portail « Chorus Pro », l'assistance des services financiers pour paramétrer les circuits de « validation du service fait », et la mise en place de la signature électronique des bons de commande.

La publication des documents rassemblés dans la GED Elise, avec en particulier la mise à disposition dynamique et organisée sur les sites internet, puis sur le portail citoyen, de nos délibérations et autres documents à destination des usagers se fera au fur et à mesure de l'avancement de ces démarches. Enfin, la gestion des recrutements actuellement évaluée sur la GED sera affinée et déployée pour un meilleur suivi transversal, et une conservation des candidatures triées par métier.

Les évolutions des signatures électroniques lors des élections de 2020 afin de garantir une continuité lors des changements de personnes doivent être préparées.

La mutualisation des systèmes d'information sera poursuivie avec le CCAS de Vire Normandie, et étendue avec l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN). Ainsi, la totalité des systèmes d'information de l'IVN en connectant tous les postes de travail à notre réseau sera pris en charge par la DSI. De plus, les postes de l'IVN situés à Condé en Normandie seront également intégrés à cette mutualisation, en nous appuyant sur une collaboration avec un agent des services informatiques de cette commune. Cette collaboration marque une avancée importante dans la mutualisation des ressources à l'échelle intercommunale, et nous réfléchirons aux moyens d'aller plus loin dans cette direction. Nos deux partenaires bénéficieront à leur tour de la dématérialisation mise en place à Vire Normandie. Pour le CCAS qui utilise déjà la GED Elise pour son courrier et le parapheur pour ses flux financiers « Hélios » (Mandats et titres), ce sera la dématérialisation des actes administratifs, leur signature électronique, et la télétransmission au contrôle de légalité. Pour l'IVN, nous commencerons par les flux Hélios qui seront signés dans le parapheur, puis télétransmis à la trésorerie. Puis, la dématérialisation du courrier, des actes administratifs, leur signature électronique, et leur télétransmission seront fournis. Avec l'IVN, le portail usager pour les autorisations d'urbanisme devra être mis à disposition des communes, puis, par la suite, la dématérialisation complète de ce circuit d'instruction ADS sera envisagée. Dans cette logique de rôle de fédérateur, la DSI pourrait proposer aux communes une offre de services informatique et numérique en fonction de leurs besoins.

En groupement de commande avec nos partenaires, les marchés de photocopieurs et de télécoms « data » préparés et publiés en 2018 seront renouvelés. De même, le marché de télécoms « Voix » pour la téléphonie fixe et mobile devra être initié et renouvelé afin qu'il soit effectif au 1^{er} Janvier 2020. Parallèlement, nos infrastructures de téléphonie fixes se verront appliquer les évolutions systèmes de notre constructeur Alcatel.

La Gestion de la Relation Citoyen (GRC) préparée en 2018, et dont le contenu sera validé en tout début d'année, aboutira à la mise en ligne d'une première version de portail rassemblant l'ensemble de nos services en ligne. Ce travail sera accompagné d'une organisation permettant de faire le lien avec les autres canaux de communication, et de construire les nouveaux services rapidement et de façon cohérente. Par ailleurs, les différents projets de la collectivité comme « action cœur de ville » nous amèneront à construire rapidement une évolution de ce premier portail. Ce projet de GRC sera donc une construction qui devra être en perpétuelle évolution pour s'adapter aux évolutions de la communication des élus et des besoins des usagers. En particulier, la GRC doit nous permettre d'appuyer la volonté des élus d'échanger avec les citoyens et de développer des outils participatifs. Le numérique devient alors un moyen efficace de favoriser les échanges et de faire participer les citoyens à la vie de leur commune.

En 2018, un premier travail pour créer la structure humaine et technique nécessaire à la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) transversal a été initié. Ce SIG, outil incontournable de traitement d'information de natures différentes, devrait voir le jour en 2019 avec une organisation (RH et outil) dédiée. Ainsi, cet outil d'aide à la décision permettrait de publier de façon ciblée ou universelle des données et outils cartographiques. Le portail SIG viendrait alors en support de notre portail citoyen en construction.

L'Intranet devra également être revu pour qu'il devienne un réel outil de communication interne universel et reconnu. Pour cela, un groupe de travail, en collaboration avec tous les services, sera chargé de définir les besoins et objectifs de cet Intranet qui sera ensuite réalisé et mis en place.

Pour répondre à une forte demande, les outils nécessaires au télétravail seront mis en place. L'objectif sera de sécuriser un accès externe pour proposer aux télétravailleurs l'ensemble des outils dont ils disposent en présentiel. Le télé travail devrait être expérimenté sur un panel d'agent réduit dès 2019.

La Gestion RH disposera d'un module de gestion des fiches de postes et des entretiens d'évaluation. Cet outil, entre autre, devrait faire progressivement évoluer l'utilisation du logiciel vers un mode « déconcentré ». A l'image de ce qui se fait avec les bons de commande de la gestion financière, les services utiliseront, à terme, le logiciel pour, par exemple, la gestion des entretiens d'évaluation ou la gestion des congés.

L'outil de gestion des services techniques, As-Tech, évoluera aussi sur de nombreux aspects. Une nouvelle interface entre la gestion des achats du magasin et la gestion financière est actuellement en test et sera mise en service rapidement. Elle permettra de déporter le bon de commande vers la gestion financière, et ainsi d'utiliser les circuits de validation et la dématérialisation mise en place sur cette gestion financière. Elle permettra aussi de fluidifier le lien entre les achats du magasin et les finances avec un fonctionnement optimisé. L'organisation des modules de gestion de patrimoine, gestion des énergies, et interventions techniques va être analysée et optimisée avec les utilisateurs pour correspondre aux objectifs de la Direction des Services Techniques. Une dizaine d'accès en mobilité seront ajoutés, au travers des smartphones des chefs de service et de tablettes partagées, afin d'évaluer l'intérêt de la mobilité et la développer par la suite. Un portail des interventions techniques sera intégré permettant aux personnes autorisées de faire directement leurs demandes d'intervention en ligne. Cet outil devrait permettre aux équipes des services techniques d'organiser différemment la gestion de leurs interventions.

En fin d'année 2018, un projet de ré organisation et mise à jour du portail usager de la médiathèque a été initié. Ce nouveau portail sera mis en service dans la première partie de l'année. Les outils de la bibliothèque de Saint Germain de Tallevende seront aussi mis à niveau, tant le matériel que le logiciel. L'informatisation de la billetterie du futur musée sera mise en service pour l'ouverture.

Pour les mairies déléguées, les projets de 2018 seront terminés en tout début d'année et une évaluation des trois années d'intégration aux systèmes de Vire Normandie pourra être menée. Par ailleurs, la dématérialisation des actes d'état civil des mairies déléguées sera réalisée pour que ces actes soient dématérialisés sur l'ensemble de Vire Normandie.

Les photocopieurs des écoles des mairies déléguées seront renouvelés. L'école élémentaire de St Germain sera câblée afin de terminer le plan de câblage des écoles élémentaires. Les déploiements seront ajustés pour terminer d'équiper les classes élémentaires de vidéo projecteurs et compléter certains équipements en ordinateurs.

Les projets techniques se poursuivront. La connexion des sites culturels évoluera pour que les postes soient identiques aux autres sites. L'évolution de nos capacités de stockage sera poursuivie et la gestion des mises à jour système rationalisée. La pointeuse du CCAS sera remplacée afin de démobiliser le serveur restant sur le site. La supervision des systèmes sera consolidée et les alertes catégorisées afin d'améliorer notre anticipation des incidents.

Un cahier des charges d'une importante mise à niveau de nos infrastructures sera défini en 2020. Cette mise à niveau concernera nos équipements de sécurité (Firewalls), et notre infrastructure de serveurs physiques principaux et de secours. Ces évolutions de structure seront orientées afin d'anticiper notre mise en conformité avec les exigences du RGPD qui concernent la sécurisation des données.

Intitulé de l'AP	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020
Le numérique au			
service de	513k€	263k€	250k€
l'Administration et de			
l'Education			

F. 3/ AP Cadre de vie

Les enjeux de cet ensemble « cadre de vie » sont multiples au regard des évolutions législatives et réglementaires, des coûts de fonctionnement et d'investissement induits, des attentes des habitants et de la nécessaire maîtrise budgétaire.

Les périmètres d'entretien et d'investissement n'ont cessé d'augmenter suite à la création de lotissements et à l'extension et à la création de zones d'activités.

Espaces verts

Faits marquants, année 2018

Poursuite de la rénovation des aires de jeux/ Création de nouvelles aires de jeux (Parc de l'Europe/Lac de la Dathée)

Poursuite rénovation/aménagement espaces verts

Poursuite installation coin nature dans les écoles

Obtention label APIcité et 1ère récolte de miel

Enjeux 2019-2020

La nature « publique » est très présente avec toutefois un centre-ville très minéral.

Diminuer les impacts environnementaux liés aux espaces verts, notamment en termes de ressources en eau et de biodiversité. Favoriser le développement de pratiques alternatives (gestion différenciée des espaces verts, gestion de l'eau de pluie, désherbage eau chaude, éco-pâturage, jardins partagés...) qui doit se faire de pair avec une campagne de communication auprès des habitants Un aménagement paysager du cimetière de Maisoncelles La Jourdan est prévu. Ce projet novateur a vocation à être démultiplié au sein de l'ensemble des communes déléguées afin de diminuer le temps de désherbage et d'entretien des cimetières.

Faits marquants, année 2018

Des travaux de constitution de chaussées et de trottoirs, à l'échelle de Vire Normandie, réalisés, à hauteur de 756 000€ TTC (marché à Bons de commande en faveur des 8 communes déléguées).

L'aménagement urbain de la route d'Aunay et de l'avenue de la gare (commune déléguée de Vire) réalisé à hauteur de 589 000€ TTC (participation du CD 14 à hauteur de 112k€)

Une ingénierie importante pour l'aménagement des espaces publics des centres bourgs des communes déléguées assurée en régie par le bureau d'études travaux neufs voirie

Enjeux 2019-2020

Malgré des budgets de plus en plus contraints, les travaux de voirie restent importants au regard des attentes des différents usagers. La coordination des différents intervenants (département, commune, SDEC, EPICs, opérateurs Telecom...) pour les travaux de voirie est une condition de réussite et d'optimisation des investissements. L'amélioration qualitative des chaussées, l'urbanisation maîtrisée (PLU), la prise en compte des déplacements alternatifs au véhicule motorisé, une offre de stationnement adaptée aux besoins des usagers (riverains, commerçants, visiteurs, PMR...) sont autant d'enjeux qu'il convient d'intégrer au pilotage des travaux et aménagement de voirie.

L'aménagement des cœurs de bourg vont être lancés en 2019 après une ingénierie conduite par le service travaux neufs de Vire Normandie et après concertation avec les différents concessionnaires.

Cette AP est prioritairement destinée à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Elle comprend l'entretien et la réalisation des voiries et réseaux divers, l'aménagement des rues et de place, l'amélioration de la sécurisation des passages piétons et la mise en accessibilité de la voirie ainsi que la gestion de l'éclairage public. Cette AP inclut également le fleurissement et les aménagements paysagers en régie, le renouvellement voire les nouveaux équipements liés à l'entretien des espaces verts dans le cadre de la politique « zérophyto », le contrôle et la rénovation des aires de jeux, l'entretien, la mise en sécurité et l'aménagement des cimetières.

Il convient de rappeler que les travaux de voirie ne sont plus une priorité dans les orientations des aides publiques de l'Etat et des collectivités territoriales. Les partenaires financiers de cette AP sont principalement l'Agence de l'Eau, l'ADEME, le SDEC et le Conseil Départemental.

Les aménagements de cœur de bourg des communes déléguées de Maisoncelles la Jourdan et de Truttemer le Grand, seront cofinancés par le CD 14 à hauteur respectivement de 100k€ et de 172k€. La déconstruction de l'ex salle des fêtes de Roullours fera l'objet d'une demande de prise en charge auprès de l'EPFN.

Il convient de souligner qu'une vision plus globale incluant toutes les composantes du cadre de vie permet d'envisager une réhabilitation de centre bourg-cœur de ville plus qualitative. Le projet d'Eco Quartier de Saint-Germain de Tallevende intègre cette démarche. Inscrit au contrat de territoire signé avec la Région Normandie et au contrat de ruralité avec l'Etat, les subventions attendues sont successivement 195k€ et 260k€.

Cadre de vie	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020
Coulonces	190 000€	135 000€	55 000€
Maisoncelles la	515 000€	435 735€	79 265€
Jourdan			
Roullours	899 000€	600 000€	299 000€
St Germain de	846 000€	570 000€	276 000€
Tallevende			
Truttemer le Petit	54 950€	54 950€	
Truttemer le Grand	683 000€	600 000€	83 000€
Vaudry	550 000€	380 000€	170 000€
Vire	2 465 000€	1 827 000€	638 000€
Total	6 202 950€	4 602 685€	1 600 265€

F. 4 AP Maintien, Entretien et Valorisation du Patrimoine

Patrimoine

Faits marquants, année 2018

Les principaux travaux en régie en 2018 : l'aménagement intérieur de l'espace Henry Lesage, la rénovation du lavoir de Vaudry dans le cadre du chantier d'insertion, la réfection du plancher bois de l'église de Saint-Martin de Tallevende, des travaux de peinture au Centre de Loisirs Olivier Basselin, l'aménagement des cantines de proximité dans les écoles (Neuville, Tour aux Raînes, Charles Lemaître).

Enjeux 2019-2020

Le patrimoine bâti représente une charge significative pour la collectivité. Sa connaissance doit être poursuivie. Les items atouts (critère de notation) tels que l'Etat du patrimoine, l'entretien (yc ménage) -maintenance, l'énergie, conformité-sécurité, assurances sont connus. L'occupation/affectation/besoins des utilisateurs doit être intégré.

Ce SDI doit permettre à terme de définir les choix en termes de stratégie immobilière (cessions ou valorisation du patrimoine), d'optimiser l'occupation, de rationaliser les affectations, de prendre en compte les enjeux de gestion juridique, fiscale et financière des actifs, d'optimiser les coûts d'entretien (y compris le ménage), de maintenance et de consommation énergétique.

Les projets structurants de cette AP sont :

-La rénovation du musée, pour un coût prévisionnel de l'opération (Etudes+ MOE+ Travaux) de 2 110 000 TTC. Les coûts de la rénovation incluent les travaux de gros œuvre et de second œuvre (maçonnerie, charpente, électricité, peinture et sols...), l'installation d'un ascenseur, l'agencement et l'éclairage muséographique, le graphisme et la signalétique, l'acquisition d'équipements audiovisuels, la réalisation de plateaux de manipulation, de films d'animation et de multimédias interactifs. Un espace sera dédié à la Reconstruction. Les travaux ont démarré fin 2018.

La première tranche de travaux, la création des réserves pour les collections, a commencé fin 2017. Elles ont été livrées en juin 2018. Le coût total de cette première tranche est de 650k€ TTC

De plus, au regard des subventions allouées, le remplacement des 108 menuiseries extérieures du musée se fera au cours du 1^{er} semestre 2019. Cet investissement respectueux de l'aspect patrimonial de la façade (inscrite sur la liste de l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1975) va permettre un gain significatif sur la consommation énergétique et une amélioration de l'isolation phonique. Le coût estimé est de 640k€ TTC

Ce projet bénéficie des aides publiques suivantes :

-Rénovation des réserves : 300k€ de la DRAC (notifié)

-Rénovation du musée : 300k€ CD14 (notifié)+ 300k€ Région Normandie (notifié) + 300k€ DRAC + 177 664€ Etat /DSIL (notifié)

-Rénovation thermique (remplacement menuiseries) : 213 600€ DRAC (en cours) + 213 600€ Etat / DSIL (en cours)

-Projet de médiation numérique et tactile : 70k€ FEADER/LEADER (en cours)

Le montant total des aides notifiées et attendues s'élève à 1 877 500€

-La réhabilitation de l'îlot de l'hôtel de ville, pour un coût prévisionnel de l'opération de 1 041 000€ TTC, est lancée depuis le 15/10/2018. Ce projet bénéficie d'une subvention de 203 855€ du Département (notifié) et d'une subvention de la Région Normandie, au titre des villes reconstruites, de 243 750€ (notifié)

-La rénovation de l'espace Henri Lesage, pour un coût de l'opération de 297 000€ TTC, a été livrée en décembre 2018. Cet espace est entre autre dédié aux directions de la commune déléguée de Vire en charge des affaires scolaires, des activités périscolaires et extra-scolaires, du sport et de la vie associative. Véritable guichet unique pour les familles, l'accueil et le conseil seront facilités. Ce projet fait l'objet d'une subvention de la Région Normandie, au titre des villes reconstruites, de 81 655€ (notifié).

-La construction d'un espace mutualisé d'animation locale à Roullours, pour un coût total de l'opération de 1 441 820€ TTC, est en cours. Ce projet s'inscrit dans les logiques de redynamisation des centres bourgs et bénéficie d'une subvention de 400 000€, au titre de la DETR (notifié) et de d'une subvention de 104 096€, du Département, au titre de l'APCR (notifié).

-La création de la maison des solidarités, pour un coût total de l'opération de 525 500€ TTC. Ce projet bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 162 600€ (contrat de territoire, notifié) et d'une subvention de la Région Normandie, au titre des villes reconstruites, de 243 750€ (notifié). L'autofinancement sera en grande partie assuré par le CCAS.

-Des gros travaux de rénovation thermique dans les écoles et des travaux d'entretien, pour un coût prévisionnel de l'opération d'environ 1 000k€ HT (2017-2020). Ce projet a fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la DSIL, à hauteur de 206 232€ (notifié). Les travaux réalisés et en cours sont à hauteur de 433 000€ TTC dont 182 000€ TTC sur la commune déléguée de Vire (réfection chauffage et sanitaire, école Neuville-Malraux) et 251 000€ TTC sur des travaux d'extension pour les activités périscolaires sur la commune déléguée de Truttemer le Grand.

Patrimoine	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020
Coulonces	93 000€	68 000€	25 000€
Maisoncelles La	197 000€	47 000€	150 000€
Jourdan			
Roullours	1 280 000€	1 000 000€	280 000€
St Germain de	429 000€	395 000€	34 000€
Tallevende			
Truttemer Le Petit	17 000€	17 000€	
Truttemer Le Grand	205 000€	205 000€	
Vaudry	203 000€	100 000€	103 000€
Vire	5 507 000€	4 000 000€	1 507 000€
Total	7 931 000€	5 832 000€	2 099 000€

F. 5 AP L'accès au sport pour tous

	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020
Vire	2 216 000€	2 141 000€	75 000€
Saint-Germain	120 000€	120 000€	
Coulonces	225 000€	225 000€	
Vire Normandie	2 445 000€	2 395 000€	50 000€
Vaudry	180 000€	180 000€	
Total	5 186 000€	5 061 000€	125 000€

Cette AP vise à soutenir les pratiques sportives en investissant dans la rénovation et la mise en conformité de certains équipements vétustes mais aussi pour répondre à de nouveaux besoins.

Les projets structurants de cette AP sont :

- -La construction du terrain synthétique, à hauteur de 1 190 756€ TTC, livré le 7 janvier 2019 et des vestiaires associés, pour un coût prévisionnel de 500k€. Ce projet bénéficie d'une subvention du Département (contrat de territoire= 350k€, notifié), d'une demande de subvention auprès de la FFF (100k€, non notifié), d'une subvention auprès de la Région Normandie (contrat de territoire= 439k€, notifié), d'une subvention auprès de l'Etat/ DSIL (contrat de ruralité = 200k€ notifié)
- -Une rénovation de bâtiment pour la création d'un espace gymnastique, pour un coût total de l'opération de 1 349k€TTC. Ce projet bénéficie d'une subvention du Département (contrat de territoire=300k€, notifié), d'une subvention de la Région Normandie (contrat de territoire=300k€), d'une subvention de l'Etat (contrat de ruralité=100k€).
- -La rénovation du centre aquatique, pour un coût total de l'opération estimé à 2 750€ HT. Ce projet bénéficie de subventions du Conseil Départemental (450k€), de la Région Normandie (600k€) et de l'Etat/DSIL (200k€) dans le cadre des contrats de territoire et du contrat de ruralité. Les travaux ont démarré en septembre 2018 et devraient être réceptionnés en avril 2019.
- -La construction d'un Skate Park, pour un coût total de l'opération estimé à 250k€ HT. Ce projet se substitue à l'ancien équipement qui ne répondait plus aux normes de sécurité. Ce Skate Park sera donc situé au Parc de l'Europe en plein cœur de ville. Il répond aux nouvelles pratiques de glisse et peut accueillir d'autres disciplines comme le BMX et la Trottinette.

F. 6 AP L'accès aux soins

	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020
Vire Normandie	615 000€	615 000€	

Cette AP intègre:

-Le projet du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire a été livré en mai 2018. Le montant total de l'opération est de 1 953 000€ TTC. Les subventions notifiées sont les suivantes : 500 000 euros au titre de la DETR (notifié), 300 000 euros de la Région Normandie (notifié), 110 000 euros au titre du FEADER (en cours de notification), 150 000 au titre du FNADT de l'Etat (notifié), 150 000 euros au titre du contrat de territoire du Département (notifié). Le montant total des subventions représente 74% du montant total hors taxes de l'opération.

-le versement des indemnités au groupement et cotraitants du projet « service des urgences » à hauteur de 120 000€.

HORS AP *Petits investissements Culture & Education activités périscolaires (commune déléguée de Vire)

	AP	2019	2020	
Musée (Acquisition et restauration d'œuvre)	34 200€	17 100€	17 100€	
Communication (Acquisition matériels affichage, signalétique)	40 000€	20 000€	20 000€	
Conservatoire de musique (achat instrument)	19 000€	9 500€	9 500€	
Médiathèque (achats rayonnages, bacs)	54 000€	27 000€	27 000€	
La salle de spectacles (achat matériels audio)	9 500€	4 750€	4 750€	
L'Education-Jeunesse (achat matériels ménage/ matériels pédagogiques)	10 000€	5000€	5 000€	

^{*}Certaines dépenses peuvent bénéficier de subventions de la DRAC, du Conseil Départemental, de la Fondation du Patrimoine, de la Caisse des dépôts voire de contributions de mécènes et sont, en grande majorité, éligibles au FCTVA: achat matériels d'affichage, de signalétique et d'exposition, matériel audiovisuel/ achat instruments de musique/ accroissement du nombre d'ouvrages et de rayonnages/acquisition d'objets d'art destinés à une collection....

G. Les Budgets Annexes: 11 budgets annexes

- O **Budget Cinéma,** ce budget intègre l'ensemble des dépenses concernant le cinéma et le théâtre en dehors des activités théâtre et saison culturelle gérées par le Théâtre « Le préau ».
- Budget Golf
- Budget Village Equestre
- o Budget Locations des salles de Vire Normandie depuis le 1er janvier 2017
- o 6 budgets relatifs aux lotissements à usage d'habitation :
 - Coulonces: 2 parcelles vendues/3 parcelles à vendre
 - Maisoncelles la Jourdan : 15 parcelles à vendre
 - Saint-Germain de Tallevende : Projet de lotissement « L'écrin vert »
 - Truttemer le Grand : les 3 dernières parcelles ont été vendues
 - Vaudry: 2 parcelles à vendre
 - Vire: 8 parcelles à vendre
 - Roullours : projet de lotissement
- o SPANC Service public d'assainissement non collectif, non transféré à l'Intercom de la Vire au Noireau.
- Pour rappel, 7 budgets ont été transférés à l'Intercom de la Vire au Noireau par délibération du 31 janvier 2017, à savoir :
 - Ordures Ménagères
 - Neuvillières
 - Papillonnière
 - Papillonnière II
 - Douitée
 - Bâtiments modulables
 - Neuvillières